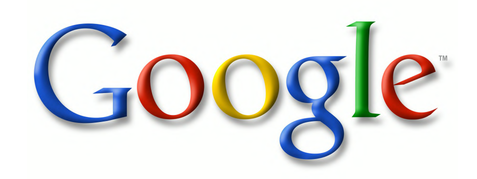



HN UM32 B

1832 | = 140 S.

1834 | = 128 S.

1835 | = 142 S.

1836 | = 192 S.

(1833 nicht getragen!)

coll. [illegible]

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA.

Société

D'ÉMULATION

DU

Département du Jura.



LONS-LE-SAUNIER,

FRÉDÉRIC GAUTHIER, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1835.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA,

DU 27 DÉCEMBRE 1834.

M. Chevillard, Président annuel de la Société, a ouvert la séance et prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Quand le mot bienfaisance est prononcé dans le Jura, tous les échos de nos montagnes le repètent, les cœurs sont émus, et la pensée d'un seul devient bientôt la pensée de tous.

A qui appartient la création d'une caisse d'épargne et de prévoyance dans notre département ? Beaucoup sont appelés au partage de ce noble héritage.

Grâces soient rendues d'abord au Conseil général qui, sur la proposition du chef éclairé de l'administration, a voté les premiers fonds de réserve.

N'oublions pas les offres généreuses du Receveur général des finances, toujours empressé de s'associer à toutes les bonnes actions. Citons avec éloges l'as-

sentiment spontané du chef du clergé, le concours offert par les chefs des manufactures, les dons promis de toutes parts, et enfin l'impatience générale de voir se réaliser un projet dont l'utilité a saisi tous les esprits et parlé à tous les cœurs.

Mais revendiquons aussi, Messieurs, pour la Société d'Émulation, aux travaux de laquelle mes faibles efforts concourent depuis plusieurs années, revendiquons pour elle une part distinguée dans une institution qui sera bénie par nos concitoyens, et dont les effets, chaque jour mieux sentis, seront hautement appréciés par ceux qui viendront après nous.

Il est doux de faire le bien; qui sait sentir mieux que vous, Messieurs, le prix d'une bonne pensée, d'un sentiment généreux, d'une action louable? Chaque âge a, dit-on, ses plaisirs; la bienfaisance est de tous les jours, de tous les instans de la vie. L'enfance aime à donner; l'âge mûr sent le besoin de réparer les injustices du sort, d'adoucir l'inégalité du partage; la vieillesse naturellement parcimonieuse puise dans un sentiment religieux le besoin de la bienfaisance. Malgré ses dons, peut-être va-t-elle laisser sur la terre quelques ingrats, mais sa récompense est au ciel et son espoir ne sera pas trompé.

Pourrions-nous, Messieurs, rencontrer des obstacles sérieux dans l'accomplissement de nos vœux; non sans doute. Mais n'est-il pas dans l'imperfection de notre nature de résister quelquefois à l'évidence même; la route la plus belle a toujours quelques

aspérités. La vaccine n'eut-elle pas des détracteurs, et l'application des effets de la vapeur ne fit-elle pas d'abord sourire dédaigneusement ceux qui abjurent aujourd'hui leur incrédulité, en présence des prodiges qu'elle opère!

Nous soutiendrons notre ouvrage, Messieurs, nous défendrons en conscience l'œuvre des lumières et de la philantropie.

Que peut-on nous opposer!

On dira, sans doute, que tout fonds placé dans les caisses de l'état doit subir toutes les chances possibles du gouvernement lui-même. Objection de mauvaise foi présentée souvent par celui qui a confié au trésor public la plus grande partie de sa fortune. Rappelons-nous le passé. Quel gouvernement fut jamais plus fidèle à ses engagemens, plus régulier dans ses paiemens, plus religieux dans l'accomplissement de ses promesses! et c'est lorsque nous avons le bonheur d'avoir sur le trône le modèle des rois, le plus honnète homme de son royaume, que nous pourrions concevoir une pareille crainte! L'étranger, le rival, l'ennemi même de la France ne rend-il pas un hommage éclatant à la loyauté du pays! Ce soupçon seul est un crime; il ne peut appartenir qu'à cet incorrigible esprit de parti, toujours de mauvaise foi, toujours hostile. Il sait bien qu'il faut sans cesse ébranler l'arbre pour l'empêcher de prendre racine. Luttons, Messieurs, notre triomphe est assuré.

Mais, ajoutera-t-on, les caisses d'épargne vont porter préjudice à quelques branches de commerce,

l'économie qu'elles sollicitent ralentira le mouvement des manufactures : le luxe n'est-il pas nécessaire aux grands états! Déjà le cabaretier se plaint, le café devient désert; la loterie dont les bénéfices tournaient au profit de l'état va s'éteindre, et la jeunesse revenant aux mœurs antiques va donner à cette belle France l'aspect repoussant d'une aggrégation de quakers ou la triste uniformité d'un couvent de moines......

Tranquillisez-vous, vos craintes sont fausses ou du moins exagérées.

Les caisses d'épargne n'apporteront aucun préjudice au commerce, et le luxe que vous croyez nécessaire aux grands états continuera à satisfaire aux caprices de la richesse et même aux modestes besoins de la médiocrité. Qui a jamais pensé à ravir à la jeune ouvrière sa jolie toilette du dimanche, la robe nouvelle au jour des noces de sa compagne. Ah! nous ne voulons pas lui enlever ses innocens moyens de plaire ; nous lui demandons seulement de l'ordre et de l'économie dans sa dépense, l'épargne de quelques sommes légères dont l'emploi n'augmenterait ni ses attraits, ni ses jouissances.

Peut-être les caisses d'épargne diminueront-elles les profits illicites de ces marchands nomades qui appauvrissent le véritable commerce, livrent à vil prix des marchandises toujours trop chères, et reviennent périodiquement tromper une population trop crédule. Un tel résultat n'a rien qui le fasse redouter.

Abandonnons à son sort cette funeste institution,

cette loterie à laquelle nos rois avaient si imprudemment attaché leurs noms qui devraient toujours être sacrés.

Laissons fermer quelques tavernes où les mœurs et la santé trouvent un funeste écueil. Ne regrettons pas la disparution de quelques-uns de ces cafés obscurs dont les enseignes trop multipliées affligent l'homme véritablement ami de son pays.

Faudra-t-il donc regretter l'absence des maladies contagieuses parce que la pharmacie débite moins de remèdes, et faut-il rappeler le choléra pour rendre au chlore sa valeur exagérée!

C'est à nous, Messieurs, aux ministres des autels, aux pères de famille, aux propriétaires, aux directeurs des grands établissemens industriels, à affermir la confiance de leurs ouvriers et de leurs subordonnés, à combattre les faibles objections de l'ignorance ou de la mauvaise foi. La voix de la raison est toujours puissante; celle des bons maîtres est toujours écoutée.

M. Ch. Laumier, Secrétaire adjoint, a rendu compte en ces termes des travaux auxquels s'était livrée la Société, pendant le cours de l'année 1834 :

Messieurs,

La Société d'Émulation du Jura peut jeter avec quelque satisfaction un regard sur l'année qui va

bientôt expirer, car aucune de celles qui se sont écoulées depuis 1818, époque de sa fondation, n'a été remplie par des travaux aussi honorables et aussi nombreux. Tandis que, comme corps académique, elle agitait dans ses réunions ordinaires des questions d'un grand intérêt, la plupart des membres qui la composent, se piquant à l'envi d'une louable activité, se livraient en particulier avec zèle et persévérance aux observations et aux études vers lesquelles les entraînent plus spécialement leurs inclinations et leur aptitude. Il est résulté de ce concours, soit collectif, soit individuel, que des découvertes ont été faites, des vérités proclamées, et que le but d'utilité que vous avez en vue par-dessus toutes choses, a été approché d'aussi près qu'il vous était possible de le faire.

Je vais mettre sous vos yeux un tableau tracé à grands traits des travaux dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir. Je commencerai par ceux qui ont occupé la Société, puis je vous donnerai connaissance de ceux qui ont rempli les loisirs et les veilles de vos honorables confrères.

Dès le commencement de la présente année et dans votre séance de février, vous avez senti que les relations de la Société d'Émulation devenant de jour en jour plus étendues, et que sa correspondance prenant également de jour en jour plus de développement et d'importance, il était de toute nécessité que vos réunions fussent plus fréquentes et revinssent à des époques déterminées autant que possible.

En conséquence, vous avez augmenté le nombre de vos séances ordinaires, vous en avez fixé le jour et vous avez décidé que vous tiendriez annuellement deux séances publiques et générales, dont l'une aurait toujours lieu pendant ou immédiatement après la tenue de la session du Conseil général du département. Par ces solennités scientifiques et littéraires, vous avez voulu mettre l'élite des citoyens du Jura, ainsi que tous les amis du savoir et des bonnes lettres, à même de juger si la Société que vous composez, se maintient toujours dans la bonne voie, et est toujours digne de la bienveillance qu'ils lui accordent. En même temps, vous avez voulu prévenir l'encombrement qui serait résulté pour vous de réunions moins fréquentes, par suite du grand nombre de questions qui vous sont posées, de lettres qui vous sont écrites et de pièces qui vous sont adressées.

Ensuite d'une de vos délibérations, une commission déléguée par vous et qu'a bien voulu présider M. le Préfet, votre Président d'honneur, a placé avec solennité une pierre monumentale au-dessus de la porte d'entrée de la maison modeste où naquit à Thoirette, le célèbre Xavier Bichat. Mais ce n'est pas à ce seul hommage que vous avez voulu borner ce que le pays et les sciences doivent de reconnaissance à l'illustre physiologiste qui a fait faire un si grand pas à l'art de guérir, en lui ouvrant une carrière alors toute nouvelle; vous avez décidé que dans la commune où il prit naissance, un monument plus important et d'utilité publique, serait

élevé, au moyen d'une souscription que vous provoqueriez par toute l'influence que vous possédez, et à laquelle concourront, il n'en faut pas douter, tous les amis du véritable savoir et du mérite reconnu. Dans cette louable intention, vous avez chargé une commission de trois membres, de composer et de vous soumettre le plan de ce monument, ainsi que le devis qui doit nécessairement l'accompagner. Un de vos commissaires a déposé sur le bureau de votre Président, le résultat de son travail, et vous aurez à l'examiner entre vous, dans le comité général qui suivra cette séance publique.

Le travail le plus important auquel vous vous êtes livrés est sans contredit celui auquel a été consacrée votre séance du 14 juin.

M. le Préfet, jaloux de concourir dans le Jura, comme il l'a fait dans les autres localités qu'il a administrées, à la fondation de ces grands et beaux établissemens qui portent l'instruction sur une vaste étendue de territoire et préparent aux générations futures un avenir de prospérité, vous a invités à examiner jusqu'à quel point il serait possible au milieu de nous et avantageux aux classes agricoles, de créer dans notre département une ferme expérimentale destinée à former des cultivateurs éclairés et à répandre les fruits heureux de l'observation, de l'expérience et du savoir, dans nos campagnes où le besoin s'en fait sentir sur bien des points. En même temps, il vous a invités, si vous ne jugiez pas que l'établissement d'une ferme expérimentale dût

produire des résultats moraux équivalens aux frais qu'il nécessiterait, de lui indiquer une autre institution *d'utilité générale*, sur laquelle il pût appeler l'attention du Conseil général qui était près de s'assembler.

La question a été par vous examinée avec soin et sous toutes les faces. Vous avez reconnu qu'une ferme expérimentale serait dans le département une belle et noble institution, mais des considérations tirées des différences de température, de sol, d'exposition, de produits existant entre la partie haute et la région basse du Jura, vous ont fait craindre qu'elle ne fût pas d'une égale utilité pour tous les cantons dont notre département se compose, et qui cependant devraient tous concourir au paiement des frais qu'elle nécessiterait. Il vous a paru que si elle était située en plaine, l'instruction que procureraient les expériences, serait peu profitable aux localités des montagnes, où ces expériences ne pourraient point recevoir une grande et salutaire application ; que si elle était placée dans les endroits élevés, les cultivateurs de la partie basse auraient peu à gagner à en observer et suivre les travaux. Enfin, vous avez pensé que dans l'un et l'autre cas, il y aurait toujours une moitié du département qui n'en retirerait pas les avantages qu'elle serait en droit d'en attendre.

Vous avez encore pris en considération la dépense que nécessiteraient les frais de premier établissement, pour achat d'ustensiles, d'animaux, de semences, etc., frais qui s'élèveraient beaucoup plus

haut qu'on ne pense, si l'on voulait que la ferme expérimentale acquît une importance telle qu'elle devînt d'une utilité complète à la partie du département pour qui elle serait un centre d'observations et d'études.

Vous avez en outre et en dernier lieu, pensé que le manque de sujets instruits et capables de diriger au profit de la science agricole, les travaux de la ferme expérimentale, était, quant à présent du moins, un obstacle presque insurmontable à son établissement, et que le but que M. le Préfet avait en vue de répandre la lumière dans nos campagnes, serait atteint autant que chez nous il est possible de l'atteindre, en envoyant, aux frais du département, deux jeunes gens pourvus d'un commencement d'instruction et de dispositions heureuses, à l'un des instituts agricoles établis en France, pour y acquérir des connaissances théoriques et pratiques, qu'ils viendraient, après un temps suffisant d'études, propager parmi la classe encore arriérée de nos cultivateurs.

D'un autre côté et pour répondre à la seconde des deux questions qui vous avaient été proposées, vous avez été d'avis que la fondation de caisses d'épargne dans nos divers arrondissemens serait d'une exécution plus facile, moins coûteuse que celle d'une ferme expérimentale, et, à cause de l'influence subite et bienfaisante qu'elle exercerait sur la population laborieuse, était d'une nécessité plus urgente. En conséquence, une commission de trois de vos membres a été invitée à se transporter par-devant M. le

Préfet, pour lui donner connaissance du vœu que vous émettiez, qu'il voulût bien faire prévaloir auprès du Conseil général du département, l'établissement d'une ou de plusieurs caisses d'épargne dans le Jura.

Vos commissaires ont eu la satisfaction de connaître que l'opinion de cet honorable magistrat était parfaitement conforme à la vôtre, qu'il sentait, autant que vous, l'importance des caisses d'épargne dans le Jura, qu'il en désirait autant que vous l'établissement; et que s'il ne vous l'avait point désigné comme un des sujets de la délibération qu'il avait provoquée, c'est qu'il avait voulu vous laisser une liberté absolue, et en même temps, par une délicatesse dont vous sentirez vivement le prix, que notre département parût devoir à votre initiative une institution dont il doit retirer de si nombreux bienfaits.

En conséquence, M. le Préfet est tombé sur le champ d'accord avec vous; il a proposé au Conseil général du département, comme un moyen immense de perfectionnement et d'amélioration morale, la fondation de caisses d'épargne; le Conseil général qui l'a bien compris, a voté, dans sa session de juillet dernier, une somme de 2,000 francs pour faire les premiers fonds de la dotation d'un de ces établissemens qui aura son siége à Lons-le-Saunier. Une commission, dont la plus grande partie des membres appartient à la Société d'Émulation, et qui a élu pour son président M. Chevillard, votre président annuel, en prépare aujourd'hui les règlemens. M. Germain, receveur général, a offert

le service gratuit de ses bureaux, ainsi, Messieurs, tout marche vers une conclusion favorable à vos vœux; dans les premiers mois de l'année prochaine, vous aurez la satisfaction de les voir accomplis, et il vous sera permis de penser que votre concours n'a point été inutile à l'exécution de ce projet philantropique.

Vous apprendrez avec plaisir, qu'en même temps, le vœu que vous avez émis que deux jeunes cultivateurs du Jura, fussent envoyés suivre les leçons et les expériences d'un institut agricole, pour rapporter au milieu de nous l'instruction qu'ils y auront acquise, a été favorablement accueilli, et que sur la proposition de M. le Préfet, il a *été adopté* par le Conseil général du département.

En votre séance du même jour, vous avez donné la preuve que pour avoir droit à votre reconnaissance et à vos hommages, le génie n'a pas besoin de naître dans l'enceinte que circonscrivent les frontières du Jura, et que vous l'honorez partout où le ciel daigne de loin en loin le faire apparaître. Les sciences ont fait, il y a peu de temps, par la mort de Champollion, jeune archéologue et orientaliste, d'un puissant savoir, une perte que jamais elles ne répareront peut-être. Une souscription a été ouverte pour élever à Cahors, sa ville natale, un monument à sa mémoire, et vous avez été invités à y prendre part. Vous avez répondu à cet appel de la douleur publique, et par suite de l'offrande que vous avez votée, la Société d'Émulation du Jura

sera inscrite au nombre des associations qui savent apprécier le génie quand il est vivant, et rendre de pieux hommages à son souvenir quand il n'est plus.

Votre séance du 14 octobre a été signalée par une décision qui, en honorant un des membres de la Société, fait honneur à la Société elle-même : M. le docteur Guyétant, votre secrétaire perpétuel, a quitté Lons-le-Saunier et a établi son domicile à Paris, pour un temps qui peut-être sera long. Désirant donner un témoignage d'estime et d'affection à un homme si dévoué pour la propagation des lumières, à qui aucune connaissance n'est pour ainsi dire étrangère, et qui a rendu à la Société de longs et d'éminens services, vous avez décidé que nonobstant son absence du Jura, son nom continuerait à subsister sur le tableau parmi ceux des membres résidans, et que le titre de secrétaire perpétuel dont il est investi lui serait conservé, sauf à faire remplir les fonctions qui lui sont attribuées par votre secrétaire adjoint. Cette preuve d'attachement et de bienveillance a vivement touché votre honorable confrère qui vous en a fait, par écrit, des remercîmens que je vous renouvelle en son nom, avec la certitude d'être hautement approuvé par lui.

Dans votre séance du 10 décembre, vous avez pris une résolution très importante, et qui aura pour résultat de mettre les personnes studieuses à même de tirer un parti fructueux des richesses que ren-

ferme votre bibliothèque. Vous avez décidé que tous les livres d'agriculture dont s'augmenteront ceux que vous possédez déjà, seront soumis à l'examen de M. Godefin, avec prière d'en faire une courte analyse, et de signaler, dans un rapport, leur genre d'utilité, en indiquant spécialement les passages qui peuvent aider au progrès de la science dans le Jura, et conduire à quelque découverte ou à quelque application utile. Votre honorable et laborieux confrère a déjà commencé à remplir la mission scientifique et critique dont vous l'avez chargé, et dans votre prochaine réunion particulière, il vous donnera connaissance du résultat de ses premiers travaux.

Dans la même séance, M. le président vous a donné communication d'une lettre qui a été renvoyée à la Société par M. le préfet, et dans laquelle le ministre de l'intérieur demande quels sont, dans le département du Jura, les cas qui donnent lieu à la résiliation de la vente du bétail, ou, en d'autres termes, quels sont, dans nos foires et marchés, les cas redhibitoires, en matière d'achat et de vente d'animaux domestiques de trait et de service. Vous avez chargé M. Foblant, un de vos membres, de prendre, dans toutes les localités qu'il jugera convenables, les informations nécessaires pour parvenir à la solution de cette question, et quand il aura été répondu à toutes les demandes qu'il a faites à cette occasion, il vous présentera un rapport qui contiendra le dépouillement des communications qu'il aura reçues.

M. Bonafoux, directeur du jardin des Plantes de Turin, membre correspondant de la Société, dans une lettre qu'il vous a écrite, et dont il vous a été donné lecture, applaudit beaucoup au sujet de prix que vous avez proposé en demandant à ceux qui voudraient disputer la couronne, de répondre à cette question : « Quels seraient les moyens de rendre les incendies moins fréquens et moins désastreux dans le Jura », il regarde le sujet comme étant du plus grand et du plus puissant intérêt. En même temps M. Bonafoux vous demande de lui faire connaître quelle est dans nos pays l'influence du maïs sur la santé des hommes qui s'en nourrissent.

Vous avez renvoyé la solution de cette question qui vous est proposée dans l'intérêt de l'humanité à quatre de vos membres, avec invitation de vous transmettre, chacun pour leur compte, le fruit de leurs remarques, et quand il vous sera parvenu, votre intention est de le faire parvenir à votre honorable correspondant.

Je termine ici, Messieurs, la partie de mon rapport qui a pour objet les travaux auxquels se sont livrés en commun et comme corporation les membres de la Société d'Emulation du Jura, et je passe à ceux qui les ont occupés individuellement, et dont ils vous ont donné connaissance.

M. le docteur Pyot, de Clairvaux, l'un de vos confrères, vous a fait hommage, dans le temps, d'un

ouvrage de sa composition, intitulé : *Recherches historiques sur la ville et la baronie de Clairvaux*, que vous avez accueilli avec la bienveillance que méritaient le travail consciencieux et les savantes recherches auxquelles, pour le composer, s'était livré l'auteur. Mais en lui accordant une mention honorable, vous avez témoigné le regret que cet ouvrage ne remplit pas toutes les conditions que vous aviez prescrites, pour prétendre au prix voté en faveur de la meilleure histoire d'une ville, d'un canton ou d'un arrondissement du département du Jura, qui n'aurait point encore eu d'historien, et ne fût point une statistique complète de la ville et du canton de Clairvaux.

Jaloux d'obtenir vos suffrages et de conquérir la palme que vous avez offerte, M. le docteur Pyot a remis son ouvrage sur le métier, a fait de nouvelles recherches ; aidé des conseils de votre vice-président, il lui a donné une forme et une distribution nouvelles et vous l'a représenté. Cette fois, sur le rapport d'une commission, vous avez décidé que M. le docteur Pyot avait rempli toutes les conditions de votre programme, que la médaille promise lui serait décernée, et que son travail serait imprimé et publié aux frais de la Société.

La première de ces décisions a été exécutée, et M. Pyot a reçu la médaille que vous lui avez décernée.

Dans votre séance particulière de février, M. Heury, votre vice-président, vous a donné lecture de la première partie d'un travail du plus grand inté-

rêt et rempli de vues sages et réfléchies sur l'enseignement secondaire. Ce fragment d'un ouvrage qui n'enrichira point vos archives, parce que son auteur le destine à l'impression, vous a fait vivement désirer d'en entendre la suite. J'ai la satisfaction de vous apprendre, qu'en la présente séance, il vous sera fait lecture, au moins des principaux passages de la seconde partie.

M. Ducret a lu quelques fragmens d'un ouvrage inédit destiné à rectifier les graves erreurs dans lesquelles sont tombés la plupart des écrivains qui ont cherché à transmettre à la postérité le récit des désastres de la campagne de Moscou. Altérer les faits, dit-il, dissimuler la cause de nos malheurs lorsqu'ils sont la suite de notre imprévoyance, c'est trahir les devoirs sacrés de l'homme et de l'écrivain, c'est justifier les crimes de l'ambition, et exposer les nations et les souverains, en commettant les mêmes excès, à retomber dans les mêmes infortunes. La vérité seule peut désenchanter la flatterie et l'orgueil, donner aux hommes des leçons de prudence et de sagesse, et seconder les vues de la providence en faisant servir les malheurs et l'exemple du passé à l'instruction du présent et de l'avenir.

L'auteur reproche à MM. Fain, de Laz-Case, de Ségur et à Napoléon lui-même, d'avoir pris ou donné le change sur les véritables causes de l'effroyable résultat de l'invasion de l'armée française en Russie, et d'avoir, dans ce but, appelé à leur secours le dérangement des saisons, les incendies, le fanatisme

national et les arrêts du destin. Au lieu de faire une large part à l'imprudence poussée jusqu'à la témérité la plus aveugle et la plus coupable, ces historiens n'ont pas craint d'attribuer à des événemens d'une force majeure et à des circonstances qu'il était impossible de prévoir, la non réussite de la campagne de 1812. Bien loin de regarder l'incendie de Moscou comme l'effet d'un héroïque dévoûment, M. Ducret n'y voit qu'un crime inutile à la cause nationale des Russes. Imaginé et exécuté par le délire de la haine et de la vengeance, ce crime fut l'ouvrage de Rostopchim, qui eut pour complices des galériens et des malfaiteurs. Le nouvel Erostrate poursuivi par les malédictions de ses compatriotes, se trouva trop heureux de venir se réfugier à Paris, où il ne trouva d'amis que parmi les hommes aveuglés par la prévention ou par l'esprit de parti. « Il est pénible, ajoute-t-il, de voir un écrivain aussi distingué que M. de Ségur, sacrifier à des intérêts de famille ou d'amour-propre la sainteté des devoirs de l'historien. La postérité aura à lui reprocher d'avoir profané la vérité, pour jeter quelque éclat sur la famille d'un neveu (M. de Saint-Priest), qui a épousé la fille de l'incendiaire. Dans le cas où Moscou n'aurait pas été incendiée, l'armée française n'aurait pu y trouver les ressources nécessaires à sa subsistance. Toutes les personnes qui ont habité cette ville, savent que les denrées n'y sont expédiées que par le traînage, c'est-à-dire que pendant l'hiver. Non-seulement les magasins et les marchés de vivres n'étaient point encore approvisionnés lors de l'arrivée des Français,

mais encore le peu de moyens de subsistance en réserve chez les particuliers avaient été en grande partie consommés par les masses innombrables d'habitans des provinces envahies qui s'étaient refoulées sur l'ancienne capitale, en avaient presque doublé la population. Ce qui prouve de la manière la plus péremptoire que les Français n'auraient pu prolonger leur séjour à Moscou, c'est que l'armée russe et surtout les cosaques qui inondaient les campagnes à un rayon de 15 à 20 lieues, empêchaient les convois et les transports de prendre cette direction. M. Ducret pense que si on eût pris le parti de répartir l'armée, lors de son arrivée, dans les différens quartiers de la ville, et d'y multiplier les sauve-gardes, on fût parvenu à les soustraire à la rage des émissaires de Rostopchim. C'est ainsi que le général Gérard, en envoyant des piquets dans les quartiers du Kremlin et de l'église catholique, à la prière du docteur Mestidder, ancien habitant de Moscou, parvint à sauver des ravages de l'incendie ces deux faibles portions de la ville.

Non, il n'est pas vrai, quoiqu'en disent Napoléon et ses historiens, ajoute l'auteur, que les froids prématurés aient été la première cause des désastres de l'armée française. J'ai habité Moscou pendant dix-huit ans, et je dois en connaître le climat; eh bien! j'atteste que jamais je n'y ai vu d'hiver aussi tardif. Telle est aussi l'opinion d'un grand nombre d'officiers supérieurs russes et allemands avec lesquels j'ai souvent parlé de cette grave circonstance. J'ai aussi consulté les observations météorologiques de l'académie de St.-

Pétersbourg, et quoiqu'on ait dit le contraire, j'y ai trouvé la certitude que l'hiver de 1812 avait été le plus tardif qu'on ait vu depuis vingt ans. La fin d'août et les mois de septembre et d'octobre forment ce qu'on appelle en Russie la saison morte, à raison de la difficulté des moyens de communication et de transport. Les observations faites pendant soixante ans par cette même académie, prouvent que les rivières gèlent constamment à la fin d'octobre. Que l'on compare cet état ordinaire de l'astmosphère à celui de 1812, où les Français crurent retrouver à Moscou le climat de Paris.

Les reproches fondés que l'auteur adresse à Napoléon, à celui qui, d'après sa manière de gouverner, devait tout prévoir et penser pour tous, c'est d'avoir empêché la vérité de pénétrer jusqu'à lui (1) et d'être resté sourd aux avertissemens qu'il reçut, soit à Paris avant son départ, soit à Wilna lorsque ses généraux se jetèrent à ses genoux pour le prier de ne pas s'engager plus avant dans les solitudes de la Russie, soit à Moscou, lorsque le brave Poniatowski le conjura de ne pas compromettre le sort de son armée en prolongeant son séjour dans cette ville. M. Ducret croit inutile de qualifier l'imprudence de

(1) Lorsqu'il fut question de la campagne de Russie, l'auteur qui en prévoyait les affreux résultats rédigea une note sur les dangers qu'elle offrait. L'ayant présentée à des journalistes, puis à un conseiller-d'état de ses amis; *Renoncez à votre dessein, la vérité n'est pas ce que l'on cherche lorsqu'on a l'habitude de commander aux hommes et aux événemens*, lui répondit-on.

cette prolongation pendant près de cinq semaines, puisqu'elle rendit la retraite presque impossible. On poussa l'imprévoyance au point de ne pas même songer à faire préparer des fers à crampons sans lesquels les chevaux et l'artillerie ne peuvent se mouvoir sur la glace ou sur la neige durcie par le froid. Napoléon qui devait se connaître en despotisme aurait dû savoir qu'un autocrate à la tête de son armée emporte avec lui l'empire et sa fortune, et que son camp est sa capitale. Napoléon aurait dû se rappeler qu'un état qui compte plus de trois mille lieues de longueur est un colosse qu'aucune main ne peut embrasser et qui échappe par son étendue à celle qui veut le saisir. Il n'avait qu'un moyen de forcer les Russes à la paix, c'était de s'arrêter en Pologne, dont il eût rétabli l'ancien royaume, et de suivre en même temps l'exemple qu'ils n'ont cessé de donner, de se créer des partisans et de favoriser les mécontens. Quel parti n'eût-il pas tiré de l'irritation des anciennes provinces conquises sur la Pologne, la Turquie, la Suède, etc., et de celle des serfs russes qui n'attendent que l'occasion de rompre leurs chaînes?

M. Ernest de Chamberet, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Lons-le-Saunier, vous a soumis, sur le projet de flottage et de navigation de l'Ain, entre Champagnole et le port de Thoirette, un mémoire d'un si puissant intérêt de localité, et rempli de tant de vues utiles et praticables, que vous avez décidé qu'il serait imprimé dans le présent compte

rendu. Je ne vous en entretiendrai donc point, parce que vous pourrez le lire à loisir et tout entier.

M. Gauthier, docteur en médecine à Lyon, vous a fait parvenir un mémoire de huit pages et demie sur petit papier, intitulé : *Recherches historiques sur l'origine de la médecine, et sur les guérisons des maladies opérées par les prêtres d'Esculape dans les temples de ce dieu.*

Dans ce court et rapide exposé qui a exigé plus d'érudition et de recherches que certains volumes qui font grand bruit, notre savant confrère remarque que les peuples anciens ont presque tous eu l'usage d'attribuer à leurs dieux l'invention des *sciences*, des arts et de toutes les choses utiles. Ainsi la découverte de la médecine a été par eux attribuée à Apollon, à Diane, à Mercure, à Isis, à Esculape. Des dieux, les secrets formant alors l'art de guérir ont passé aux prêtres, puis à quelques mortels privilégiés et inspirés du ciel, mais c'est toujours sur les hommes attachés à leurs autels que les dieux répandaient leurs plus abondantes faveurs, et auxquels ils révélèrent, avec le plus de prédilection, leurs inventions précieuses.

D'abord, on exposa les malades dans les rues et les places publiques, et chaque passant fut invité à donner son avis et à dire ce qu'en pareil cas il avait fait pour parvenir à guérison. Plus tard, les malades furent transportés dans des temples bâtis quelquefois sur de hautes montagnes, mais toujours dans des lieux sains, peuplés de frais bosquets, plantés de

jardins délicieux, et parcourus par des sources d'eaux minérales. Là, après avoir été soumis à différentes pratiques qui préparaient leur imagination aux apparitions mystérieuses, ils tombaient dans un état qui tenait du sommeil et de la veille, et recevaient la visite du dieu qui leur indiquait les médicamens nécessaires à leur état; quelquefois le médicament même leur apparaissait en rêve, et à leur réveil ils s'empressaient de le demander et d'en faire usage.

Il est difficile de ne pas reconnaître dans ces temples les premiers hôpitaux qu'aient établis les hommes, et dans les prêtres qui les desservaient les premiers médecins qui aient exercé l'art de guérir. Les pratiques employées alors nous paraîtront certes bien étranges, mais quand on pense à la réaction puissante et rapide que peut exercer sur le corps une forte impression morale, quand on pense encore que ces pratiques étaient employées sur les peuples du monde les plus faciles et les plus prompts à impressionner, on ne les trouvera plus aussi extravagantes, et l'on conviendra qu'elles pouvaient produire parfois d'heureux effets sur les sujets nerveux et chez lesquels la confiance était complète et vive.

M. Gauthier, dans son mémoire, expose comment on préparait le malade à recevoir la visite du dieu, et donne connaissance de quelques-unes des pratiques dont il est parlé plus haut, et qui toutes avaient pour but d'ébranler vivement l'imagination et de faire naître, à l'aide du merveilleux, cette inébranlable foi sans laquelle il n'y avait point de succès à espérer.

Quand les malades obtenaient leur guérison, ils faisaient de riches offrandes au dieu qui la leur avait procurée. La nature de leur maladie, le traitement qui l'avait combattue et fait disparaître, étaient gravés sur des tablettes de métal, que l'on suspendait aux colonnes du temple où d'autres malades venaient les consulter. On prétend même que la lecture de ces inscriptions ne fut point inutile aux progrès que fit plus tard la science de guérir.

La pratique de consulter les songes pour parvenir à la guérison des maladies fut très répandue et subsista long-temps. Selon notre savant confrère, elle existe encore de nos jours, et il la retrouve dans la confiance accordée par quelques personnes aux moyens curatifs conseillés pendant le somnambulisme magnétique.

M. B. Gaspard, docteur en médecine à Saint-Etienne (Saône-et-Loire), membre correspondant de la Société, vous a adressé, sur l'opium indigène, un mémoire qui, à cause de l'intérêt dont il peut être pour la science ainsi que pour l'agriculture, recevra, d'après votre décision, les honneurs de l'impression, de sorte que je n'ai point à vous en entretenir.

M. P. Jeannin, d'Arinthod, vétérinaire au dépôt d'étalons de Besançon, à Pontarlier, vous a adressé des observations cliniques sur la maladie des moutons dite clavelée, qui a régné épizootiquement dans quelques cantons du département du Jura, depuis

le mois de novembre 1833, jusqu'en août 1834, que ceux qui se livrent au traitement des bêtes à laine liront avec fruit. Entre autres remarques importantes qu'a eu occasion de faire votre honorable confrère et qu'il rapporte, je crois devoir particulièrement vous signaler celle-ci :

Appelé en décembre 1833, au hameau dit *Sur le Creux*, pour donner des soins à un troupeau dont plusieurs bêtes étaient atteintes de la clavelée, il crut devoir procéder à l'inoculation du virus claveleux, ou comme il le dit, à la *clavellisation* des animaux non encore infectés. Après avoir pris avec les précautions qu'il indique, sur un agneau de lait malade au plus haut degré et dont il présageait la mort très prochaine, le claveau nécessaire pour inoculer cent cinquante moutons, il l'abandonna; mais, à son grand étonnement, cet animal guérit avec une promptitude et un bonheur qui trompèrent toutes les prévisions du vétérinaire qui l'avait condamné avec tant de raisons de le faire.

Deux observations semblables, l'une en mai 1834, à la Boissière, l'autre en juin de la même année, à Givria, sont venues confirmer celle-ci, et deux fois l'animal qui a fourni le claveau pour inoculer les autres, a guéri promptement et d'une manière presque miraculeuse, quoique malade à un degré qui ne laissait plus aucune espérance.

M. P. Jeannin fait suivre la narration de ces faits, des réflexions suivantes, dont il convient de laisser les hommes de l'art apprécier le mérite :

« D'après ces faits intéressans, ne pourrait-on pas

se demander s'il ne serait pas utile d'ouvrir les boutons des malades, pour extraire le virus qu'ils renferment, et par là, amener une guérison plus certaine? c'est ce que sembleraient prouver ces observations. Dois-je dire avec M. Huvellier, médecin vétérinaire à Alençon, qu'en facilitant l'écoulement du claveau, on empêche l'absorption d'une partie du virus, et qu'alors la maladie devient plus bénigne? » Ou bien, faut-il penser avec M. Rigot, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort, « que l'irritation cutanée portée au *maximum* par l'entamure des boutons, tend moins à une répercussion toujours funeste à l'animal? » La première opinion est ingénieuse, la seconde est celle d'un savant et s'explique d'une manière toute physiologique. Mais si c'est d'une manière révulsive qu'agissent les entamures des boutons, pourquoi les sétons, les trochiques, les sinapismes et les divers vésicans, ne produisent-ils que des effets dont le vétérinaire pratique n'a que fort peu à se louer dans de pareilles circonstances? L'huile de cade qu'un empirisme aveugle fait couler sur les pustules qui couvrent le corps de bêtes infectées, ne produit-elle pas toujours des deutéropathies incendiaires qui abrégent la marche de la maladie, en lui imprimant une terminaison fâcheuse. J'ai recueilli d'autres faits contradictoires à ceux que je viens d'énumérer; ils sont peu nombreux à la vérité, mais sont néanmoins assez positifs, pour m'empêcher de donner la solution d'une question aussi importante en médecine. »

Dans le but de conserver le claveau, dont il pré-

voyait avoir besoin pendant l'épizootie, pour procéder à des inoculations, M. P. Jeannin ne voulut employer ni les fils de laine préconisés par Girard, ni les plaques de verre dont les vaccinateurs font un si fréquent usage, mais qui ont quelquefois trompé les vétérinaires, lesquels ne doivent pourtant pas toujours les dédaigner. N'ayant point à sa disposition des tubes capillaires qu'il aurait préférés, en réfléchissant à la théorie qui leur sert de base, votre honorable confrère a employé le moyen suivant :

Une pustule claveleuse étant ouverte, il mit successivement en contact avec le virus, une vingtaine de morceaux de sucre chacun de la grosseur d'un pois. L'absorption s'opérait sur le champ. Pour conserver ces morceaux de sucre imprégnés de virus qui se desséchait dans les pores de la substance à laquelle il était uni, et pour neutraliser l'action de l'air et de la lumière, il les enferma dans une tabatière dont les parois intérieures étaient tapissées d'une feuille de plomb laminé.

Ayant eu besoin, le 28 mars 1834, du claveau ainsi recueilli le 1.er décembre 1833, M. P. Jeannin fit dissoudre un de ces petits morceaux de sucre dans deux gouttes d'eau, et ce liquide lui fournit de quoi inoculer avec succès huit moutons. Notre confrère a obtenu d'autres bons effets de la conservation du virus claveleux dans les pores du sucre et de l'emploi de ce sucre, après dissolution dans l'eau froide. Il invite les vétérinaires à renouveler une expérience dont les vaccinateurs pourraient, à ce qu'il pense, retirer aussi des avantages.

M. P. Jeannin termine son mémoire en invitant les propriétaires de moutons à se conformer, pendant les épizooties, aux instructions que l'autorité administrative ne manque jamais de leur adresser par l'intermédiaire des maires de leurs communes, et il a raison, car en pareil cas, ces instructions sont toujours le résultat de l'expérience et du savoir. Quand elles n'arrêtent pas subitement le mal elles l'empêchent au moins de se propager.

M. Rebour, d'Orgelet, a adressé à la Société une lettre dans laquelle il expose la nécessité d'établir, dans chaque département et sous l'attache du gouvernement qui en aurait la surveillance, des greniers d'abondance, remplis et tenus fermés dans les années de fécondité, et ouverts aux besoins de la consommation dans les momens de disette.

L'idée de M. Rebour repose sur ces trois bases ;

1.° Les capitalistes seraient appelés à fournir les fonds nécessaires pour remplir les greniers d'abondance.

2.° Le comité de l'établissement, dans chaque localité, serait obligé d'acheter, pour remplir le grenier, jusqu'à ce que le prix du froment de moyenne qualité surpassât 4 francs le double boisseau.

3.° Il serait obligé de vendre, toutes les fois que ce prix moyen surpasserait 7 francs le double boisseau.

Dans le restant de sa lettre, notre confrère développe ces trois idées fondamentales, montre les résultats heureux qu'obtiendrait leur application, et prévient les objections qu'on pourrait lui faire.

Je ne pense pas que M. Rebour ait répondu à tout, ni qu'il ait prévu tout ce qu'on pourrait lui opposer, il ne le pense pas lui-même, car une matière qui exigerait de longs développemens, il l'a traitée en trois pages de papier à lettre. Ce n'est donc qu'une idée encore dans le germe, qu'il a voulu vous soumettre, mais cette idée est belle, féconde, heureuse, et il est du devoir non-seulement de la Société, mais de l'humanité tout entière d'en remercier l'auteur.

Les sciences archéologiques et historiques ont payé cette année comme les précédentes, le tribut que nous sommes habitués d'en attendre et qui ne nous manque jamais, grâces à des membres dont la Société s'honore et dont le zèle ne se refroidit pas.

M. Tremeaud vous a lu une notice sur Champollion et a relevé, d'après ce jeune antiquaire, plusieurs erreurs graves dans lesquelles sont tombés autrefois les membres de la commission d'Egypte, sur la destination de quelques monumens et l'explication de divers hiéroglyphes, erreurs qui subsistent dans leur grand ouvrage.

M. Tremeaud vous a donné outre cela l'explication d'une inscription antique que contient une pierre sépulcrale placée à l'entrée du musée de Dole.

Cette pierre, trouvée sur le territoire de Tavaux par M. de Persan, historiographe de Dole, qui l'apporta en cette ville, présente les caractères suivans :

DIS M
MON · MA
RTIN AII

Votre collègue la rétablit ainsi :

DIS MANIBUS
MONETALI MARTINO
AUGUSTI II.

Aux dieux manes et à Martinus, triumvir monétaire pour la seconde fois sous Auguste.

Les explications que vous a fournies M. Tremeaud, à l'aide de trois autres inscriptions trouvées, l'une sur les bords du lac d'Antre, près de Moirans, et les deux autres dans les fondations de l'église d'Enay à Lyon et dans lesquelles ce même Martinus se trouve rappelé, donnent lieu de croire que ce triumvir monétaire, prêtre de Rome et d'Auguste, et duumvir dans la ville des Séquanais, serait venu terminer ses jours sur le territoire de Tavaux, pays riche en objets d'archéologie, que l'on découvre fréquemment et qui semblent indiquer que là, autrefois a existé un établissement romain d'une grande importance.

Dans le courant du mois de mai, il fut abattu, pour en mettre le terrain de niveau avec le sol environnant, un *tumulus* ou tombeau ancien qui existait depuis la plus haute antiquité sur le territoire d'Orgelet, à peu de distance de la ville. Ce travail

et quelques découvertes, ont fourni à M. Capitan, d'Orgelet, le sujet d'un mémoire dont M. Poirier, votre confrère, vous a donné lecture, en le faisant suivre de quelques réflexions. Comme vous avez décidé que le travail de ces deux honorables sociétaires serait imprimé à la suite du présent compte rendu, je ne vous en ferai point l'analyse.

Il y a un peu plus de deux mois que des lettres apprirent à un des membres de la Société, que des cultivateurs de la commune de Villars-d'Héria, en travaillant dans une prairie, avaient découvert les restes d'un édifice antique, qui paraissait avoir été fort important. Ces lettres furent communiquées à plusieurs d'entre vous et M. le Président annuel de la Société invita votre savant et zélé confrère, M. Désiré Monnier, à se rendre sur les lieux, pour reconnaître ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans la découverte que l'on prétendait avoir faite, et mit à sa disposition une somme suffisante pour faire exécuter quelques fouilles s'il le jugeait convenable.

M. D. Monnier, selon les désirs de la Société, s'est transporté sur le terrain et a vu avec l'œil de la science et de la critique. Le résultat de ses observations est consigné dans une lettre qu'il a adressée à M. le Président annuel, dont vous entendrez la lecture en cette séance, et dont, je n'en doute pas, vous ordonnerez l'impression dans le compte rendu de vos travaux.

Au milieu de ce concours général, les muses ne sont point restées muettes, et leurs accens inspirés par la gaîté ou le sentiment, ont fait encore cette année retentir les échos du Jura. M. Roux-de-Rochelle qui, dans le cours de ses longs voyages et de ses importans travaux diplomatiques, a trouvé plus d'un instant encore à consacrer avec succès à la poésie, vous a envoyé un conte, dans lequel vous avez remarqué la pureté d'expression, le naturel et l'aisance que l'on aimait à rencontrer en ce genre de composition, et qui passaient pour des qualités précieuses, dans le temps où l'on ne cherchait point à produire de l'effet aux dépens de la langue et du bon goût.

Un jeune poète né dans le Jura, et qui, pour conserver plus religieusement encore sur les bords de la Seine où il est exilé, le doux souvenir de la patrie absente, a eu la touchante idée de joindre à son nom, celui d'un des côteaux voisins de Lons-le-Saunier que dans son enfance il aimait à parcourir, M. Gindre de Mancy a coutume de vous envoyer chaque année des vers aussi remarquables par la délicatesse des sentimens, l'élévation des idées, la pureté du style, que par la grâce, le nombre et l'harmonie. Cette fois, il a payé son tribut ordinaire en une épître adressée à notre confrère M. D. Monnier, sur *les Esprits et les Fées du Jura*. Il vous sera donné en cette séance, lecture de cette nouvelle composition, dans laquelle vous reconnaîtrez la même supériorité de talent à laquelle vous avez déjà

applaudi dans tous les ouvrages précédens de notre jeune compatriote.

M. Guyon, docteur en médecine à Mirebel, qui sacrifie à la fois à Apollon et à Esculape, et dont l'encens est accueilli au Parnasse aussi favorablement qu'à Epidaure, vous a adressé un morceau de poésie intitulé : *Le Squelette, ou ma première visite à l'hôpital Saint-Jacques à Besançon.* En présence des restes de ce qui fut autrefois un homme, en face des débris d'un être qui autrefois vécut, agit, voulut et pensa, M. le docteur Guyon, dans des vers souvent énergiques et toujours faciles et naturels, s'élève aux plus hautes considérations philosophiques sur l'immortalité de l'ame, et combat avec une vertueuse indignation le dogme désespérant et erroné du matérialisme. Cette composition d'un homme de bien, fait autant d'honneur à sa raison qu'à son talent, et c'est à l'unanimité que vous y avez applaudi et que vous en avez ordonné le dépôt dans vos archives.

M. Auguste de Lacroix, jeune poète, né à Lons-le-Saunier, et habitant aujourd'hui la ville de Sens, vous a fait hommage de deux morceaux de poésie, l'un adressé à M.lle Delphine Gay, épouse de M. Stanislas de Girardin, secrétaire général de la Société nationale pour l'émancipation intellectuelle, et l'autre intitulé *Souvenir.* Il vous sera donné lecture, en cette séance, de la seconde de ces deux pièces. Ainsi, quels que soient les éloges que méri-

tent les compositions de M. de Lacroix, je n'en dirai rien, je veux lui laisser l'honneur de recevoir de vous des applaudissemens d'autant plus flatteurs qu'ils ne sembleront point avoir été sollicités.

La bibliothèque de la Société a reçu de notables accroissemens et s'est enrichie d'ouvrages importans par suite de la libéralité de plusieurs de ses membres.

M. Quilhet père, vous a fait don du *Traité de la culture des plantes et de la naturalisation des végétaux*, par *André Thouin*, 3 vol. in-8.° avec un vol. in-4.° de 65 planches.

M. Quilhet fils, des *Mémoires sur les travaux publics de l'Angleterre*, par *Dutens*, 1 vol. in-4.°

M. Foblant vous a offert le *Traité d'agriculture d'Olivier de Serre*, 2 vol. in-4.°, avec planches.

M. Oudard, les trois dernières livraisons des *Annales agricoles*, par *M. Mathieu de Dombasle*.

M. Capitan, une traduction des *Commentaires de César*, imprimée en 1588, avec planches, et de plus, *Les vrais élémens du dessin*, avec planches, formant un volume.

M. l'abbé Robin, de Salins, à qui vous avez accordé depuis le titre de membre correspondant, vous a fait hommage de deux ouvrages de sa composition, intitulés :

Cours de grammaire générale applicable à toutes les langues, 1 vol. in-8.°

Considérations sur l'émancipation intellectuelle, 1 vol. in-12,

Tous ces ouvrages ont été exposés sous vos yeux,

en votre séance particulière du 2 juin dernier, et vous avez voté des remercîmens à ceux qui en ont augmenté votre bibliothèque.

Depuis le 2 juin, il vous a été encore offert :

Par M. Dalloz, avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation, ses savans *Traités de jurisprudence*, dont la lecture sera si utile à tous ceux qui se livrent à l'étude du droit.

Par M. J. A. De Luc, de Genève, L'*Introduction à la physique terrestre par les fluides expansibles*, en 2 vol. in-8.°, et dont son oncle est l'auteur.

Par M. Gacon, *Route du Jura de Dole à Genève*, par *Hostein*, 30 vues lithographiées.

De plus, le *Voyage de Lequinio dans le Jura*, 2 vol. in-8.°

Par M. Poirier, le *Cours de chimie de Bouillon-Lagrange*, 4 vol. in-8.°, et le *Cours de chimie de Chaptal*, 3 vol. in-8.°

En outre, vous avez reçu les mémoires et les comptes rendus de toutes les académies et sociétés savantes avec lesquelles vous êtes en correspondance et en commerce d'échange.

A cette occasion, je dois vous dire que grâce au zèle de votre secrétaire perpétuel, et aux démarches multipliées qu'il ne cesse de faire dans l'intérêt de la Société, cette dernière source de richesses littéraires va devenir pour vous plus que jamais abondante.

Votre honorable confrère a mis la Société d'Emulation en rapport avec la société de Géographie qui publie chaque mois un bulletin plein d'intérêt. Il en a obtenu tous les bulletins de l'année dernière,

il a l'espérance d'obtenir ceux des années précédentes, et d'enrichir ainsi votre bibliothèque d'une collection instructive et curieuse.

Il a obtenu la même faveur de la société royale et centrale d'Agriculture qui lui a promis ceux de ses mémoires qui manquent à votre bibliothèque, en remontant à l'année 1814.

La société d'Encouragement pour l'industrie nationale qui a pour président annuel un des anciens condisciples de notre secrétaire perpétuel, a reçu avec satisfaction l'hommage qu'il lui a fait du dernier compte rendu de la Société et lui a fait espérer l'envoi gratuit de ses bulletins.

M. le docteur Guyétant a trouvé les mêmes dispositions dans l'Académie des sciences de l'Institut, qui a accepté avec bienveillance l'offre de se mettre en relation avec la Société et qui a promis pour votre bibliothèque ses mémoires, dont votre secrétaire perpétuel tâchera d'obtenir le plus tôt possible la série complète.

La société nationale pour l'Emancipation intellectuelle, a chargé notre secrétaire perpétuel de donner connaissance à la Société d'Emulation du Jura qu'elle la considérerait comme un de ses comités correspondans, et qu'elle mettrait à sa disposition les nombreuses médailles qu'elle distribue aux divers genres de mérite. M. Guyétant ayant fait observer que vos séances publiques ne pourraient avoir lieu le jour où la société d'Emancipation procède, dans toute la France, à la distribution de ses prix, M. de Girardin lui a répondu que la Société d'Emulation

du Jura, pourrait continuer à suivre ses usages et annoncer, pour la séance publique, la distribution des médailles.

M. Guyétant a mis également la Société d'Emulation en rapport avec toutes les sociétés savantes de la Normandie qui publient des mémoires, ce qui accroîtra votre bibliothèque d'une douzaine de volumes par an. Le 24 juin dernier, il se disposait à vous faire passer le tribut de l'académie de Rouen, de la société académique de Nantes, et le premier volume des mémoires de la société d'agriculture de Valenciennes. Enfin notre zélé secrétaire perpétuel vous adresse plusieurs propositions sur lesquelles vous aurez à délibérer, et annonce un envoi considérable de livres pour votre bibliothèque et d'objets d'histoire naturelle pour le musée.

Le Musée départemental confié à votre surveillance était placé à l'hôtel de la préfecture dans une salle que la Société d'Emulation avait fait disposer. L'administration ayant eu besoin du local qu'elle avait consenti à céder dans un temps antérieur, a manifesté le désir qu'il lui fût rendu. En conséquence, vous avez loué une nouvelle salle dans la rue du Collége, près du local de la bibliothèque, vous y avez fait faire les distributions convenables, vous y avez transporté les objets d'antiquités et d'histoire naturelle dont se compose la collection, et rangés avec ordre et méthode par les soins de M. Piard, conservateur adjoint, ils sont depuis plusieurs mois à la disposition des savans et des curieux.

Cet utile et intéressant établissement encore dans l'enfance, il faut en convenir, a reçu de notables et importans accroissemens par suite du zèle éclairé qui vous dirige et de la libéralité de plusieurs amis de la science et de personnes jalouses de procurer aux jeunes gens studieux les moyens de s'instruire.

Au commencement du mois de mars dernier vous avez fait l'acquisition d'une médaille d'or de l'empereur Auguste, trouvée il y a quelques années. Cette médaille dont vous n'avez payé que la valeur métallique et qui en a une bien supérieure par son antiquité et sa parfaite conservation, offre, d'un côté, la figure douce et majestueuse du maître du monde, avec la légende DIVI FILIUS PATER PATRIÆ, et au revers, *Caius* et *Lucius*, les deux petits-fils d'Auguste. Entre ces deux figures se remarquent le *lituus* ou bâton augural emblême de la puissance sacerdotale et le *simpulum* instrument en usage dans les sacrifices, avec cette légende :

CAIUS, LUCIUS, CÆSARES, AUGUSTI FILII, CONSULES DESIGNATI, PRINCIPES JUVENTUTIS.

Votre honorable confrère M. Tremeaud, investigateur toujours infatigable de ce que l'antiquité a laissé parmi nous de monumens, a enrichi le musée de plusieurs bronzes, parmi lesquels figurent une belle clé romaine d'une parfaite conservation, et une statuette remarquable par la régularité de ses formes et représentant Thélesphore, dieu de la convalescence. Ces deux objets si curieux ont été retirés

par lui de l'atelier d'un fondeur de Morbief, où ils allaient être jetés dans le creuset pour être transformés en pièces d'horlogerie.

Près de la ville de Clairvaux, il a été découvert, dans les premiers jours de juillet 1833, au lieu dit le Molard-à-la-Dame, une quantité considérable de petites médailles romaines en bronze du module du quinaire; le musée a été enrichi, par les soins de M. Tremeaud, d'une partie de cette collection intéressante qui appartient aux empereurs qui ont régné depuis l'an 235 jusqu'à l'an 284 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire, depuis la mort d'Alexandre Sévère, jusqu'à l'avénement de Dioclétien à l'empire, ce qui constitue une période de 49 ans. A cette occasion votre honorable confrère remarque que cette période fut la plus misérable que les hommes aient jamais parcourue. Pendant ces 49 déplorables années, on vit apparaître à la fois pour se disputer la puissance et désoler le monde environ 70 empereurs, césars ou tyrans. Guerres civiles toujours renaissantes et sur tous les points de l'empire, invasion des barbares, empereurs proclamés tumultuairement par les soldats, pour être déposés et massacrés le lendemain de leur élévation, tel est le tableau des désastres sous lesquels succombait l'empire romain par suite de la licence des gens de guerre, et de l'ambition des généraux qui les commandaient.

L'état de ce temps de calamité, ajoute M. Tremeaud, est encore mieux que par les traditions écrites, prouvé par la quantité de ces monnaies que l'on enfouissait alors et dont les découvertes sont

encore fréquentes de nos jours, dans notre pays même, car outre celles dont il vient d'être parlé, il en a été recueilli sur les bords du lac d'Antre, un demi-boisseau qui tombèrent entre les mains de M. David de Saint-Georges, et que possède encore M. de Brévans, d'Arbois, son gendre. Un vase en bronze conservé dans le musée et qui fut trouvé à Etival le 17 mars 1809, entre deux pierres énormes, par le nommé Berrey, militaire en retraite, en contenait 2,000 ; dans le midi de la France, les médailles de cette époque sont encore plus communes.

Parmi celles qui vous ont été données, et que possède le musée, M. Tremeaud en trouve une fort remarquable, quoique ne jouissant pas d'une réputation de rareté. Elle offre d'un côté la tête d'Agrippa, gendre d'Auguste, ornée d'une couronne rostrale, avec cette légende :

MARCUS AGRIPPA LUCII FILIUS COS. III.

Au revers, on voit Neptune debout, tenant de la main droite un dauphin, et de l'autre un trident.

Cette médaille fut frappée pour récompenser Agrippa de la part qu'il eut à la victoire remportée par Octave sur Sextus Pompée, pendant la guerre de Sicile. Le Neptune qui apparaît au revers, n'y fut placé que pour humilier l'orgueil du vaincu qui, tout fier d'un succès précédemment obtenu à l'entrée du détroit de Sicile, sur Antoine et Octave, se faisait passer pour le fils du dieu des mers.

C'est de cette victoire et de la couronne rostrale

qu'Octave décerna à son lieutenant pour le secours qu'il en reçut, dit toujours M. Tremeaud, que Virgile veut parler (Enéide, Liv. VIII), dans la description qu'il fait de la bataille d'Actium, où Agrippa eut le commandement de la flotte.

Parte aliâ ventis et dis Agrippa secundis
Arduus agmen agens; cui belli insigne superbum,
Tempora navali fulgent rostrata corona.

D'un autre côté, favorisée des vents et des dieux, s'avançait la flotte commandée par l'intrépide Agrippa, qui élevait pour superbe enseigne de guerre, son front resplendissant sous une couronne rostrale.

En creusant dans le jardin de la maison Abriot de Grusse, à Lons-le-Saunier, les fondations d'un nouveau bâtiment pour le service de la garnison, on a trouvé, à dix ou douze pieds de profondeur, et parmi des couches d'un terrain anciennement brûlé par des incendies successifs, un grand nombre de tuiles romaines, un joli vase en terre rouge, sans ornement, mais d'une forme agréable et peu commune; de plus, une médaille en moyen bronze, bien conservée, avec sa patine verte, et portant à la face l'effigie de l'empereur Hadrien, avec cette légende :

HADRIANUS AUG.

Au revers, l'empereur debout, relevant une femme prosternée, qui semble avoir déposé un vase à ses pieds. Ce revers porte pour inscription :

RESTITORI ACHAIÆ.
S. C.

M. Besson, de Moirans, a fait don au musée d'une

hache en fer bien conservée, de la longueur de neuf pouces trois lignes, ayant deux pouces de diamètre sur chacune des faces de la tête, et diminuant graduellement jusqu'au tranchant qui n'a plus que deux pouces de largeur. L'œil pratiqué pour recevoir le manche, est d'une rondeur parfaite, et a quatorze lignes d'ouverture, sur dix-huit lignes d'épaisseur. La partie supérieure de cet outil présente une ligne droite, mais elle forme une courbure en dessous, de manière à ce que, vers le centre, il n'y a plus que quinze pouces carrés, puis la force augmente en avançant vers la tête qui a deux pouces sur toutes ses faces.

Cette hache a été trouvée au pont des Arches, près du lac d'Antre, dans le même champ où, en 1831, on découvrit la patère en argent doré qui a été acquise pour le musée. Elle pèse cinq livres, et a cela de remarquable que ne contenant point d'acier, puisque la lime l'entame sur la tête et sur le tranchant, elle est cependant très sonore.

M. Gorin, pharmacien à Lons-le-Saunier, qui a toujours mis le plus louable empressement à offrir au musée les objets d'antiquités qu'il trouve en exécutant des fouilles dans les terrains qu'il possède vis-à-vis des salines, y a déposé cette année :

Trois nouvelles médailles aux effigies d'Antonin et de Faustine ;

Une grande boucle en bronze, terminée par une tête de serpent ;

Deux agrafes en même métal.

Un outil en fil de laiton, que les orfévres appellent *gratte-bosse*, et dont ils se servent pour décrasser leurs ouvrages. Cet outil fort curieux, et dont l'antiquité ne peut être mise en doute, nous fournit la preuve que les anciens connaissaient l'art d'allier le cuivre et le zinc pour en composer le laiton qu'ils savaient tirer en fils de la plus petite dimension. En effet, les barbes de l'outil dont j'ai l'honneur de vous entretenir, sont aussi déliées et aussi fines qu'un crin de cheval, et le fil qui l'entoure et lui sert de lien, est de la grosseur de celui dont on se sert pour faire les ressorts élastiques employés dans les bretelles et les jarretières.

Outre cela, M. Gorin a encore enrichi le musée d'une pierre de jade, tranchante et de couleur verte.

On a beaucoup de raisons pour croire que ces sortes de pierres, dont plusieurs ont été trouvées sur le territoire de Clairvaux, au bord du lac, sont d'une antiquité fort reculée et servaient de haches pour les usages domestiques et même d'armes de guerre, dans un temps où les hommes ne connaissaient point encore l'art de travailler les métaux, Comment se rencontrent-elles dans notre pays? y ont-elles été fabriquées par les Celtes dans des temps dont le souvenir est perdu, y ont-elles été apportées par quelques-unes de ces nombreuses tribus barbares qui ont si souvent envahi et désolé la Gaule, c'est ce qu'on ne peut décider faute de monumens. Quoiqu'il en soit, les archéologues n'hésitent pas à les considérer comme ayant servi, soit aux be-

soins de la vie privée, soit de moyens offensifs pour les combats. On en trouve assez souvent dans quelques-uns des tombeaux à collines, appelés *tumuli*, où on les enfermait avec la lance et les flèches du défunt, à côté des cendres de son cadavre qui était alors brûlé. Legrand-d'Aussy, dans son traité des *sépultures nationales*, fait mention, d'après Montfaucon, d'un tombeau formé de grosses pierres brutes, et de la plus haute antiquité, qui fut fouillé à Cocherel, dans l'ancienne province de Normandie, et dans lequel on trouva, à côté d'ossemens qui avaient subi l'action du feu, et de plusieurs urnes remplies de cendres et de charbons, des haches de pierre avec plusieurs de ces os pointus qu'employaient les sauvages à armer leurs lances et leurs flèches, et qui, probablement, dit-il, servaient en Gaule au même usage.

Le même auteur parle encore d'un tombeau à colline situé dans le village de Noyelle, près d'Abbeville, qui fut fouillé partiellement en 1791, par deux amateurs d'antiquités, et dans lequel on trouva de même des urnes remplies de cendres et d'ossemens brûlés, près desquelles étaient des armes faites avec des cailloux aiguisés.

Ces haches trouvées à Cocherel, ces cailloux aiguisés découverts à Noyelle, n'étaient autre chose que des pierres de jade.

M. Gorin n'a pas borné ses libéralités à ce qui précède, il a donné encore au musée un fragment de vase en terre sigillée, orné d'une guirlande, avec la partie d'un tuyau en mastic percé d'un trou

comme une flûte. On ignore à quel usage cet ustensile a pu servir.

Au moyen d'un échange que la Société a fait de plusieurs outils de menuisier et de tourneur provenant de la fabrique du sieur Jacquin, de Foncine, et qu'elle avait achetés comme objets de l'industrie de nos montagnes, le musée s'est enrichi d'une arbalète dont on se servait au 15.e siècle pour la chasse aux oiseaux.

Cette arme singulière par sa forme et la beauté du travail, est enrichie de médaillons en nacre, dans lesquels sont gravés des sujets allégoriques, tels que les emblêmes de la justice et de la religion, et de plus, la représentation d'un mariage de la cour où l'on voit les deux époux vêtus des costumes en usage sous le règne de Henri IV. Ces médaillons sont entourés de découpures en cuivre poli, et incrustés dans le bois en forme d'arabesques.

Cette arbalète s'appelait l'*arc à jallet*; elle servait à lancer des balles en plomb ou en terre cuite, qui se plaçaient dans la fronde pour tirer sur les oiseaux. On en voit le dessin et la description dans le *traité de la chasse au fusil*, page 35 et 36, où l'on cite un passage du poème le *Plaisir des Champs*, par Claude Gauchet, imprimé pour la première fois en 1583, passage dans lequel il est fait mention d'un merle tué avec l'arc à jallet.

Lors avec l'arbalestre à la main je m'approche,
Je bande et le boulet dans la fronde j'encoche,

Et l'œillet dans la noix ; puis par le trou je voy
Et le merle et le poinct. Alors m'arrestant coy,
Je desserre la clé, la serre se desbande,
Et l'arc qui se rejette avecque force grande
Envoye en l'air le plomb qui vers l'oiseau dressé
L'atteinct et l'abat mort d'oultre en oultre percé.

Voilà la manière de se servir de l'arc à jallet, et l'usage qu'on en faisait, aussi bien décrits qu'ils peuvent l'être. A la même époque, Olivier de Serre, dans son *Théâtre d'agriculture* donne plusieurs descriptions de ce genre en vers marotiques.

La collection d'objets d'histoire naturelle rassemblée au musée a reçu les augmentations dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir :

M. Jules Goudot, de Lons-le-Saunier, voyageur naturaliste pour le muséum du Jardin des Plantes de Paris, et commissionné par le gouvernement, l'a enrichie d'une collection très variée de coquillages provenant de Madagascar, de Bourbon, des Antilles, de la Nouvelle-Orléans, de l'Ohio, des États-Unis, des îles Canaries, et des rivages de la Méditerranée.

Il a donné de plus un herbier composé des plantes et des mousses qu'il a recueillies sur nos collines ainsi que des papillons. Cette petite collection est d'autant plus intéressante à conserver qu'elle est le fruit des premières études de sa jeunesse. Les naturalistes les plus célèbres ont commencé leur carrière par de semblables essais, et notre jeune compatriote, à l'âge de 27 ans, se fit remarquer par l'illustre Cu-

vier dont il mérita la confiance, et qui lui donna sa première commission pour aller explorer la côte orientale de Madagascar. C'est de cette contrée qu'il arriva au mois d'avril 1834, en rapportant 40,000 objets d'histoire naturelle, destinés en partie pour le Jardin des Plantes, et le surplus pour le musée de Berlin.

La Société d'Émulation s'est empressée d'admettre M. Goudot au nombre de ses membres correspondans, et lui en a fait remettre le diplôme avant son départ pour un nouveau voyage à Madagascar.

M. J. A. de Luc, membre correspondant de la Société à Genève, a envoyé trente-deux échantillons des marbres des Alpes, d'Italie, des granits du Rhône, et de l'Arve, et d'autres morceaux choisis dans la belle collection de son cabinet.

M. Cappellani, médecin à Thoirette, a remis à M. Tremeaud, 24 sujets de minéralogie de son choix, provenant de l'île de Corse, du Piémont, de la Torentoise et de la Savoie, ainsi que d'autres morceaux de marbre et carbonates calcaires des carrières d'Aromas et de Thoirette, qu'il a explorées dans ses voyages, et dont il a donné la nomenclature.

M. Recy, médecin à Saint-Amour, a déposé un ongle du pied d'un éléphant, trouvé sur le bord de la rivière d'Ain, près de Condes.

D'après l'examen qui en a été fait par la commission du cabinet d'histoire naturelle de Genève, ce fragment n'ayant pas éprouvé de dissolution n'a

pas paru fossile, et l'on ne peut l'assimiler aux ossemens fossiles d'éléphant. Il est cependant nécessaire de signaler ce fait, puisque l'on a trouvé, en 1833, des débris fossiles d'éléphant près de Salins, et que peut-être un jour le hasard pourra fournir une découverte plus intéressante en explorant avec attention les abords de la rivière d'Ain, car en certaine partie de son cours on trouve beaucoup de fossiles, et parmi les plus remarquables, il en est un qui porte l'empreinte en creux d'une partie du corps et de la nageoire d'un poisson. Celui-ci a été trouvé près de Châtillon, il est déposé au musée.

Le musée s'est enrichi encore cette année d'un objet bien singulier et bien curieux, c'est une *noisette trouvée dans une branche de chêne*. Pour vous rendre compte d'un fait aussi extraordinaire, ou du moins si peu commun, je vais donner ici l'extrait de la lettre écrite à cette occasion par M. de Luc, de Genève, à M. Piard, conservateur adjoint de nos richesses archéologiques et naturelles :

« La noisette dans l'intérieur d'une branche de chêne est un morceau de bois curieux. Elle est entourée à moitié d'une excroissance ou exubérance elliptique brune de bois et non pas d'un agaric ; il paraît que c'est la noisette qui a donné lieu à cette excroissance ; il est sorti une humeur du bois qui a enveloppé la noisette et qui s'est solidifiée ; les fibres concentriques de la branche ont contourné cette exostose en concrétion ligneuse, car on les voit se courber autour. Mais comment la noisette est-elle arri-

vée là ? Pour décider la question il faudrait avoir l'autre moitié, on y verrait probablement un trou par lequel un écureuil aurait introduit la noisette pour la conserver ; il l'a oubliée ; une humeur ligneuse (la sève) l'a enveloppée à moitié, a pris de la consistance comme cela arrive lorsque deux branches se touchent et se soudent ensemble, et la branche a continué à croître en épaisseur.

« M. le professeur de Candolle m'a dit qu'on trouvait souvent des noisettes logées entre des branches, mais qu'il n'avait jamais vu un fait semblable à celui-ci. »

Votre collection peu nombreuse encore de modèles et d'outils d'agriculture s'est accrue depuis peu, par suite de la libéralité de M. Germain, receveur-général des finances, d'une charrue Granger. Le défaut d'un terrain pour la faire manœuvrer ne vous a pas permis d'en faire encore l'essai et d'en constater les avantages. En attendant, la Société doit d'unanimes remercîmens à l'honorable collègue qui lui a donné une preuve si remarquable de l'intérêt qu'il prend au perfectionnement de l'agriculture dans le Jura.

Comme objet de curiosité, vous devez à la libéralité de M. Monnier-Jobez, un morceau de sculpture en bois, formant tableau, et représentant une partie de l'intérieur d'un cimetière. Cet ouvrage a cela d'intéressant, outre le mérite qu'il possède en lui-même, d'avoir été exécuté par le sieur Billet, de Passenans.

Le bras de la mort s'est élevé sur la Société, et l'a frappée dans trois de ses membres pendant le courant de l'année qui va bientôt finir. Vous avez perdu M. Félix Boudon, manufacturier à la Rixouse, à un âge où de longues années de vie lui semblaient encore promises. Vous avez donné des regrets au bon citoyen, au bon ami, au manufacturier loyal, laborieux, intelligent, au respectable père d'une nombreuse famille, et vous avez décidé que l'éloge funèbre que j'ai eu l'honneur de prononcer devant vous serait déposé dans vos archives.

La seconde perte que vous avez à déplorer est celle de M. Ecouchard, artiste vétérinaire à Dole, homme doué de capacité, d'instruction, et qui, dans plusieurs circonstances, a rendu des services à la Société.

La troisième perte que vous avez faite est celle d'un de ces hommes laborieux et savans qui composaient cet ordre religieux auquel les sciences chronologiques, critiques et historiques doivent tant de remercîmens et de reconnaissance, et qui a défriché pour nous, et avec tant de peine et de travail, le champ des études où nous moissonnons aujourd'hui, c'est celle du vénérable don Grappin que vous comptiez avec orgueil au nombre de vos membres correspondans.

Permettez que je vous donne, dans un tableau, tracé à grands traits, une idée de ce que fut l'homme savant et regretté qui ne vit plus aujourd'hui que dans le souvenir de ceux qui l'ont connu et dans les

ouvrages qu'il a produits, ouvrages utiles et consciencieux qui seront toujours consultés avec profit par les amis des bonnes études et du savoir véritable et solide.

Le 1.er février 1738 naquit à Ainvelle, où son père exerçait le notariat, don Grappin (Pierre-Philippe), un des hommes les plus distingués qu'ait produits le département du Doubs. Se sentant de bonne heure une vocation décidée pour la vie claustrale, parce qu'elle lui semblait plus compatible que toute autre avec sa précoce inclination pour les études solitaires, le jeune Grappin choisit l'ordre des bénédictins, et, âgé de dix-huit ans, fit profession à l'abbaye de Luxeuil. Ses supérieurs ne tardèrent pas à remarquer en lui de grandes dispositions, et bientôt le chargèrent de la direction des novices; il profita de cette position pour se perfectionner dans l'interprétation des langues anciennes, et se familiariser de plus en plus avec les sciences historiques et philosophiques. Peu de temps après, il fut mis à la tête du collége que les bénédictins avaient à Saint-Ferjeux, près Besançon, et ce fut pour ses élèves qu'il composa son histoire abrégée du comté de Bourgogne. Tout en donnant à cet établissement le temps que réclamait son administration, don Grappin trouvait encore des momens pour composer des mémoires sur les sujets de prix proposés par l'académie de Besançon, mémoires qui obtinrent plusieurs fois les premières couronnes de l'académie, et qui valurent à leur auteur une place dans ce corps savant. En même temps, don Grappin fournissait de précieux maté-

riaux à l'abbé Grandidier pour son Histoire d'Alsace, à don Clément pour son Art de vérifier les dates, etc. Bientôt son mérite perça hors de la province, et le gouvernement essaya de l'attirer à Paris ; mais don Grappin préféra sa modeste retraite, que la tourmente révolutionnaire lui fit néanmoins quitter en 1792, quoiqu'il eût prêté serment à la constitution civile du clergé. Après avoir passé quelques années dans sa famille, il fit partie et fut même le secrétaire du concile national que les évêques assermentés tinrent à Paris, du 15 août au 12 novembre 1797, pour préparer le rétablissement du culte. Revenu à Besançon à l'époque où M. Lecoz venait d'être nommé archevêque de ce diocèse, don Grappin devint son secrétaire, puis chanoine de l'église métropolitaine, titre qu'il a conservé jusqu'à sa mort, arrivée à Besançon le 20 novembre 1833, c'est-à-dire lorsqu'il allait atteindre l'âge de quatre-vingt-seize ans. Don Grappin était membre des académies de Rouen, Metz, Chalon-sur-Saône, Arras, Hesse-Cassel, etc. Reçu à celle de Besançon en 1785, il en fut le secrétaire perpétuel aussi long-temps que sa santé lui permit de conserver ses fonctions. Il lui a donné une foule d'éloges et de notices historiques qui sont imprimés dans ses mémoires ou déposés dans ses archives, et qui attestent la prodigieuse érudition de l'écrivain. Beaucoup d'autres écrits sortis de la plume de don Grappin ont été publiés dans divers recueils. Ses principaux ouvrages imprimés sont : *Lettre sur la règle de l'ordre de S. Benoît* in-8.°, 1768. — *Histoire abrégée du comté de Bourgogne*, in-12, 1773; 2.e éd.,

1780. — *Recherches sur les anciennes monnaies, poids et mesures du comté de Bourgogne*, in-8.°, 1782. — *Éloge de Jean Jouffroy, cardinal d'Alby*, in-12, 1785. — *Almanach historique de Besançon et de la Franche-Comté, pour les années* 1785-1786, in-8.° — *Essais poétiques*, in-8.°, 1786. — *Éloge historique de l'abbé Grandidier*, in-12, 1788. — *Mémoire historique où l'on essaie de prouver que le cardinal de Granvelle n'eut point de part aux troubles des Pays-Bas, dans le 16.e siècle*, in-8.° 1788. — *Abrégé du traité du pouvoir des évêques, de Pereyra*, in-8.°, 1803. D. Grappin a encore laissé, manuscrits, un grand nombre d'opuscules, relatifs la plupart à l'histoire de notre contrée. Il en a légué une partie à la bibliothèque publique de Besançon.

D'un autre côté, ces pertes ont été compensées par l'adjonction que vous vous êtes faite de plusieurs savans, agronomes et gens de lettres qui ont sollicité de vous l'honneur de faire partie de la société, et à qui vous l'avez accordé.

Ont été admis dans le courant de la présente année, comme membres résidant dans le département :

MM. Lavy, professeur de mathématiques et de physique, à Lons-le-Saunier;

Morel, juge de paix, à Arinthod;

Gustave Morel, son fils, ancien élève de l'école polytechnique, membre du conseil général du département;

L'abbé Robin, professeur de philosophie et vicaire à Salins;

MM. Bert, Jean-Marie, menuisier-mécanicien, à Blye;

Paul-Emile Perret, homme de lettres, à St.-Claude;

Jules Goudot, naturaliste, à Lons-le-Saunier;

Poirier, pharmacien en la même ville;

Berthaud, capitaine de recrutement, aussi en la même ville.

Ont été admis, sous le titre de membres correspondans :

MM. Victor Hugo, homme de lettres, à Paris;

Philippe Gerbet, ancien professeur d'histoire sacrée au séminaire de St.-Sulpice, à Paris;

Alphonse Grüm, avocat et homme de lettres, à Paris;

Amenton, archéologue, membre de l'académie de Dijon, résidant à Meudon;

Michelot, chef d'institution, et auteur de plusieurs tableaux et livres classiques, à Paris;

Réveillé-Parise, docteur en médecine, à Paris;

Béchet, conseiller à la cour royale de Besançon.

Aucun mémoire n'étant parvenu au secrétariat sur les deux sujets que vous avez mis au concours, et au développement desquels vous auriez eu peut-être, en cette séance, à décerner des prix, vous avez décidé en réunion particulière, que, vu l'importance et l'opportunité de ces sujets, ils seraient proposés de nouveau pour l'année 1835.

Ainsi, ceux qui voudront obtenir la palme académique que vous offrez à l'émulation et au talent,

auront à répondre, d'une manière qui vous satisfasse, à cette question : « Quels seraient les moyens à employer pour rendre les incendies moins fréquens et moins désastreux dans le Jura. » Et à faire l'éloge historique du général Lecourbe.

Vous avez témoigné le désir qu'avant de traiter le premier de ces deux sujets, les concurrens étudient avec soin les habitudes de chaque localité, dans leurs rapports avec la construction des habitations rurales, et avec les besoins de la vie ordinaire, pour signaler ensuite ce qu'elles ont de dangereux, et en proposer d'autres plus en harmonie avec le but que vous vous proposez et qui ne contrarient point trop les anciennes. Vous avez également témoigné le désir que ces mêmes concurrens prennent en considération les moyens d'exécution que peut fournir au moins chaque canton, et qu'en proposant, par exemple, de substituer pour les constructions, tels matériaux à tels autres qui leur paraîtront être pour les flammes un aliment facile, ils ne fassent pas des propositions impossibles à accueillir par l'éloignement ou le haut prix des matières dont ils recommanderont l'emploi.

Enfin, vous voudriez que les habitations offrissent moins de prise aux incendies, et cela, par des moyens à la portée de tout le monde, variant, s'il le faut, d'une localité à l'autre, et ne jetant point ceux qui voudront les employer, dans des dépenses auxquelles l'état de leur fortune ne leur permettrait pas d'atteindre.

Quant au second sujet de composition, la manière

dont il est posé indique suffisamment celle sous laquelle vous désirez qu'il soit envisagé. L'éloge historique du général Lecourbe ne doit point être la vie complète de cet illustre guerrier, ni même un article de biographie. Vous désirez que le sujet soit traité largement, à grands traits, que la composition réunisse tout ce que la vie et les faits politiques et militaires du général Lecourbe offrent de recommandable et de grand, et vous n'accueilleriez point des détails qui ramèneraient une des plus belles illustrations qu'ait produites le Jura, aux proportions d'un homme ordinaire.

Tels sont, Messieurs, les sujets dont j'avais à vous entretenir. Le compte que je viens de vous rendre de vos travaux, pendant l'année 1834, est un peu long, sans doute, mais sa longueur prouve au département, comme à vous-mêmes, que la Société que vous composez a dignement compris ses devoirs, et les a remplis avec dévoûment et loyauté. Pour finir comme j'ai commencé le présent rapport, je dirai que vous pouvez jeter avec quelque satisfaction un regard sur l'année qui est près de prendre fin, car elle a été remplie d'une manière honorable par la Société en général, comme corps collectif, et par chacun de vous en particulier.



MÉMOIRE

SUR LE PROJET DE FLOTTAGE ET DE NAVIGATION DE L'AIN,

ENTRE CHAMPAGNOLE ET LE PORT DE THOIRETTE.

Les progrès qu'a faits l'industrie depuis quelques années dans les montagnes du Jura, sont bien frappans et bien dignes de faire toute l'attention d'une sage administration : perfectionner, augmenter, créer les moyens de transport, tel est le devoir du gouvernement et de ses ingénieurs ; tel est aussi le moyen de donner un nouvel essor au développement commercial et industriel, qui fait dès aujourd'hui, d'un département couvert en partie de montagnes arides, l'un des riches départemens de France.

Déjà les communications anciennes ne suffisent plus à l'écoulement des produits en fonte, en fer, en bois, etc., livrés à la consommation ; de toute part on cherche à établir des chemins et des routes nouvelles. Les flotteurs de la rivière d'Ain ont vivement réclamé l'exécution d'un travail qui la rendît flottable sans que ce fût au péril de leurs jours ; nous avons compris que cette rivière établissant une communication directe sur Lyon, offrirait, sans de grands frais d'établissement, à nos fontes, nos fers, nos bois, sels, etc., un moyen de transport facile et économique, ainsi qu'un débouché assuré sur le second marché de France ; nous avons senti toute l'importance d'un tel projet, et nous nous en sommes occupés dès l'année 1831 ; il s'agissait d'opé-

rer sur une longueur de 98,156$^{m.}$ 90$^{c.}$; les nivellemens ont été exécutés avec soin d'un bout à l'autre, les plans levés, et toutes les indications nécessaires à la rédaction d'un projet, recueillies. Ce mémoire sera divisé en trois chapitres, qui traiteront, 1.° de l'utilité du flottage et de la navigation de l'Ain; 2.° des travaux à exécuter pour rendre l'Ain flottable et navigable dans le Jura; 3.° des produits que donnerait l'établissement du flottage et de la navigation.

CHAPITRE I.er

Utilité de l'établissement du flottage et de la navigation de l'Ain.

Les immenses forêts de sapin dont sont couronnées les hautes montagnes du Jura, sont exploitées aujourd'hui avec la plus grande activité, et fournissent aux départemens voisins et même aux départemens maritimes une telle quantité de planches, de bois de construction et de bois de mâture, que leurs transports rendent quelques-unes de nos routes impraticables.

La plus grande partie de ces bois est réunie sur Champagnole, Nozeroy et Salins, pour être conduite de là au port de Chamblay, sur la Loue; suivre cette rivière, le Doubs, et la Saône jusqu'à Lyon.

Quelques flotteurs audacieux réunissent les bois des forêts voisines de Clairvaux, en forment des radeaux et s'embarquent en bas des cascades de la Saisse, affrontant les passages les plus périlleux jus-

qu'au port de Thoirette, laissant même quelquefois de leurs camarades victimes des nombreux écueils que leur offre l'Ain dans cette partie, et suivent son cours, puis celui du Rhône jusqu'à Lyon.

Examinons chacun de ces moyens de transports :

Les bois transportés au port de Chamblay sont extraits des forêts de Censeau, Nozeroy, Champagnole, et même de celles de Saint-Laurent et Morez. Ils ont donc à parcourir, avant l'embarcation, des longueurs de 45,000$^{m.}$, 50,000$^{m.}$, 65,000$^{m.}$ et 80,000$^{m.}$, ces routes sont sillonnées de profondes ornières, encombrées de grands bois, d'un entretien fort dispendieux et presque constamment en mauvais état (1); le développement à parcourir après l'embarcation sur les rivières de la Loue, du Doubs et de la Saône, est de 250,000$^{m.}$ environ, l'embarcation est quelquefois retardée par les eaux trop basses de la Loue entre Chamblay et son embouchure dans le Doubs. Pour le reste, cette navigation n'éprouve pas d'obstacle, mais elle est un peu lente, les cours d'eau ayant peu de rapidité.

Les audacieuses embarcations faites sur l'Ain, en aval du saut de la Saisse, proviennent des bois des forêts de Clairvaux ou d'une partie de celle de Moirans, à une distance réduite de 20,000$^{m.}$ Les flotteurs préparent leurs radeaux, attendant une crue de la rivière, et s'embarquent au milieu des écueils

(1) On rencontre à certaines époques de l'année, jusqu'à neuf et dix heures du soir, une suite non interrompue de voitures chargées de bois de construction se rendant de Salins au port de Chamblay.

pour Lyon, où ils arrivent le deuxième ou troisième jour, après avoir parcouru 170,000 m.

S'ils ont échappé au naufrage, ils sont obligés de payer à l'embouchure du Rhône les droits de flottage sur l'Ain ; hé bien, malgré les dangers réels qu'ils ont courus, (dangers dont nous ne saurions mieux donner une idée, qu'en disant que tous les opérateurs attachés au projet en question, à l'exception de M. Vogin, élève ingénieur, n'ont point osé rester dans les bateaux lorsqu'ils ont franchi les sauts du grand et du petit Mortier), malgré les droits dont leur courage ne les a point affranchis, les flotteurs comprennent si bien la grande importance commerciale de cette communication, que quelques-uns ont eu la patience d'embarquer des bois jusqu'au port de Champagnole, de défaire leurs radeaux, les voiturer en aval du saut de la Saisse, les y refaire, et s'embarquer de nouveau, tant ils trouvent de bénéfice malgré ces doubles manœuvres.

Ce court exposé suffit pour indiquer tous les avantages qu'on retirerait de l'amélioration du flottage et de la navigation de l'Ain ; mais des calculs précis sur les dépenses comparées des différens modes de communication, mettront plus à même de comprendre tous ces avantages : une partie de ces considérations sont extraites d'un mémoire inédit.

Un cheval, de force moyenne, marchant au pas huit heures par jour, et parcourant environ 4 kilomètres (une lieue de poste) par heure, attelé à une voiture, peut transporter :

Sur un chemin de terre	450kil.
Sur une grande route à chaussée d'empierrement	750
Sur une grande route pavée . . .	900
Sur une grande route pavée horizontale	1,200
Sur un chemin à ornières composées de madriers.	2,130
Sur un chemin à ornières de fer ancien.	4,050
Sur un chemin à ornières de fer nouveau.	6,000
Sur une rivière naturellement navigable, en remontant.	22,500
Sur un canal horizontal	27,000
Sur une rivière naturellement navigable, en descendant.	30,000

Attachons-nous seulement aux résultats les plus importans de ce tableau, extrait de Tredgold et Gerstner : c'est qu'un cheval avec la même vitesse, traîne un poids huit fois plus considérable sur un chemin à ornières de fer que sur une grande route ordinaire, et que, sur un canal horizontal, il traîne un poids trente-six fois plus fort que sur une grande route.

On conçoit, maintenant, pourquoi les canaux offrent sur les grandes routes un avantage si considérable pour le transport des denrées lourdes et encombrantes, c'est-à-dire celles qui ont peu de valeur sous un grand poids, telles que les bois, les houilles, les pierres, les blés, les vins, etc.

Les dépenses par kilomètre et par tonneau de 10,000 kilog. sont :

Sur un canal.	$0^{f.}$ 016
Sur un chemin à ornières de fer. . .	0 045
Sur des rivières naturellement navigables (la Garonne et la Dordogne), en descendant.	0 04
En remontant.	0 08

Mais les canaux et les chemins à ornières de fer ne sont pas construits et entretenus comme les grandes routes en France, c'est-à-dire aux frais du trésor ou des départemens, il est donc juste, en profitant de l'établissement d'un chemin de fer ou d'un canal, d'acquitter un certain péage *proportionnel* à la dépense primitive de construction, aux frais d'entretien et d'administration, et à la quantité de marchandises qui suivent cette voie, d'où il résulte qu'il ne faut tracer un canal ou un chemin de fer qu'entre des points qui assurent une circulation considérable de marchandises, par des industries déjà existantes, ou par des industries à créer dont le besoin se soit fait sentir, afin que le péage, réuni aux dépenses ordinaires de roulage, n'atteigne pas aux frais de transport sur une route, en tenant compte de l'augmentation de longueur qu'exigent en général les canaux et chemins de fer.

Le canal du Languedoc est un exemple des ouvrages de ce genre établis dans l'intérêt du commerce; les dépenses de roulage réunies au péage ne forment qu'un déboursé de $0^{f.}$ 088 par kilomètre et par tonne, ce qui est fort au-dessous des dépenses du

roulage sur une grande route. En Angleterre on fait acquitter aux voyageurs qui parcourent les routes un péage destiné à leur entretien ; de cette mesure basée sur un principe d'équité, et si malheureusement appliquée en France à une certaine époque, il résulte que les routes les plus fréquentées sont aussi les plus riches en fonds de réparations, et qu'on les voit toujours en bon état, sans qu'il en coûte rien au gouvernement ; mais il en résulte aussi qu'en Angleterre, l'avantage des canaux et des chemins de fers est bien plus sensible qu'en France, où sur les routes il y a toujours un élément de moins de dépense.

Il est encore une considération à présenter et qui doit entrer en ligne, lorsqu'il s'agit d'établir un des trois moyens de communication : en France (suivant M. Brisson), le prix d'un canal de premier ordre, ayant des écluses de 5m. 20c. de large, doit être évalué à environ 80,000 fr. par kilomètre, y compris les ouvrages d'art, excepté les écluses; et le mètre de descente ou de montée obtenu par les écluses doit coûter 24,000 fr., en sorte que si on « multiplie le développement longitudinal par 80,000 m. « et la somme des montées et des descentes en mètres « par 24,000 fr., le total de ces deux sommes sera la « dépense du canal, en y joignant toutefois le prix « des rigoles et des souterrains, etc., quand la navi- « gation ne s'obtient pas au moyen d'une rivière. »

Le prix des canaux de second ordre, ayant 2m. 60c. de large pour les écluses, et 32m. 50c. de long, comme aux grands canaux pour le passage des bois

de marine, est de 57,000 fr. par kilomètre, y compris les ouvrages d'art, excepté les écluses, et de 22,000 fr. par mètre de descente ou de montée. (Les prix pour les écluses pourront être un peu diminués dans le Jura, où les matériaux sont abondans et les fondations généralement sur le solide.)

Le prix d'établissement d'un chemin de fer, y compris les percemens, travaux d'art, etc., est moyennement en France :

Pour un chemin à double voie, par kilomètre.	190,000f. »c.
Pour un chemin à simple voie, par kilomètre.	80,000 »

Nous avons vu qu'un canal présentait beaucoup d'avantages pour le transport des denrées encombrantes ; mais il n'est guère possible d'obtenir une vîtesse au-delà de 4 kilomètres par heure, et si l'on veut une plus grande vîtesse dans les transports, une route de fer est bien préférable.

Ce cas se présente naturellement quand il s'agit de l'approvisionnement d'une grande ville, c'est un rand avantage de pouvoir, sur une route de fer, faire parcourir aux denrées 16 kilomètres par heure ; ajoutons que la navigation d'un canal est sujette à de fréquentes interruptions par les sécheresses, les glaces, les inondations et les réparations. Ces interruptions occasionent, dans les marchés, des alternatives de surabondance et de disette, et une grande fluctuation dans les prix, ce qui offre de graves inconvéniens quelquefois pour le négociant, toujours pour le consommateur. Aussi M. Navier a-t-il pensé

qu'un chemin de fer de Paris au Hâvre serait plus utile à la capitale qu'un canal entre les deux mêmes points.

Il est un moyen de transport que nous ne devons pas omettre et qui offre de grands avantages sans entraîner dans des dépenses considérables : c'est la navigation en lit de rivière, lorsque la rivière exige peu de travaux, à part les constructions d'écluses; les dépenses dans ce cas devront être évaluées environ à 20,000 fr. par mètre de montée ou de descente de la rivière, en ne comprenant pas dans cette somme les petits travaux accessoires, en lit de rivière, qui peuvent s'évaluer à 12,000 fr. par kilomètre.

Lorsque les relations commerciales sont de peu d'importance, on ne peut songer ni à un canal ni à un chemin de fer. L'établissement d'une route est préférable et plus économique; enfin sur certains points où les frais même de construction de la route seraient trop considérables, et où des rivières flottables peuvent offrir un débouché économique aux produits abondans du sol, on doit préférer ce quatrième moyen de transport, quoiqu'il soit sujet à de fréquentes interruptions.

En appliquant ces évaluations à la rivière d'Ain, qui depuis Champagnole jusqu'au port de Thoirette, offre 221 m. 05 c. de pente sur 98,156 m. 90 c., il en résulterait, en retranchant 0 m. 01 c. par kilomètre pour la pente des biefs, que 220 m. 06 c. seraient à racheter par des écluses à 20,000 francs le mètre,

ci	4,400,000 fr.
Plus 98 kilomètres, à 15,000 fr. .	1,470,000
TOTAL	5,870,000

L'établissement d'un chemin de fer dans les mêmes localités, en le faisant à simple voie, peut s'évaluer ainsi :

68,000 m. à 80 fr. le mètre courant. . . . . 7,840,000 fr.

Le parti le plus économique serait donc de rendre l'Ain navigable.

CHAPITRE II.

Des travaux à exécuter pour rendre l'Ain navigable ou au moins flottable dans le Jura.

La rivière d'Ain traverse une vallée terminée sur l'une et l'autre rives par de hautes montagnes, qui tantôt s'élargissent et offrent une plaine riante et bien cultivée, tantôt se rapprochent en donnant un aspect âpre et sauvage au pays ; tantôt enfin se trouvent comme coupées à pic par la rivière elle-même qu'on pourrait supposer s'être créé un passage dans le roc ; tels sont les accidens qui se présentent au grand et au petit sauts du Mortier, et sur quelques autres points.

Généralement les roches ne se présentent que d'un seul côté à la fois ; en sorte qu'une vallée cultivée est opposée à une masse de rochers : les débordemens n'ont lieu que lors des grandes inondations ; les rives se trouvent généralement de 3 à 4 mètres au-dessus du fond, si l'on en excepte toutefois la plaine du Pont-de-Poitte où les rives sont à peine à 2 mètres au-dessus du fond, et où les inondations

sont plus fréquentes, ainsi que dans la plaine de Condes et Coiselet, exposée aux débordemens.

La largeur de l'Aín varie de 40 à 70 mètres ; son cours étant très rapide, les débordemens y sont rares et n'ont lieu qu'à l'époque des débâcles des glaces, de fonte des neiges, ou de pluies extraordinaires.

Les eaux s'y maintiennent à la hauteur moyenne une grande partie de l'année : à cette hauteur les flotteurs et marchands de bois ne peuvent point embarquer leur trains pour Lyon ; ils attendent une petite crue, autrement ils iraient échouer sur des bancs de pierrailles que les flotteurs nomment des ravins ; le lit n'a que de $0^{m.}$ $30^{c.}$ à $0^{m.}$ $50^{c.}$ de profondeur dans ces ravins, tandis que dans les biefs qu'ils nomment des *goures*, elle va jusqu'à 2, 3 mètres et plus ; la longueur de ces biefs varie de 1,000 à 3,000 mètres.

Ce qui apporte le plus grand obstacle au flottage, ce sont les quartiers de rocher épars dont le fond du lit est hérissé ; quelques-uns de ces quartiers ont jusqu'à 5 ou 10 mètres cubes de volume et offrent de dangereux écueils, et même lorsque les eaux sont un peu troubles, il n'y a qu'un œil vigilant et bien exercé qui puisse les éviter.

La nature du fond du lit est assez variable ; sur quelques points ce sont des bancs d'un rocher dur et résistant, ailleurs un calcaire argileux et que les eaux détruisent insensiblement, plus loin un fond sableux, rarement terreux.

La pente par mètre de la rivière offre les variations suivantes :

De Champagnole au Pont-du-Navoy. 0m. 0024
Du Pont-du-Navoy au Pont-de-Poitte 0m. 00133
Du Pont-de-Poitte au bac de Brilla (y compris le saut de la Saisse qui est de 11m.) 0m. 00519
Du bac de Brilla à la Bienne . . 0m. 0021
De la Bienne à la Valouse (limite) . 0m. 00119

L'établissement d'un canal latéral à l'Ain, offrirait trop de difficulté pour la position des montagnes escarpées qui bordent cette rivière sur certains points, ces travaux entraîneraient d'ailleurs dans des dépenses bien plus considérables que celle de sa canalisation.

Pour rendre l'Ain navigable, il faut extraire à la mine les rochers épars qui remplissent son lit d'écueils, barrer son cours par des digues transversales qui maintiennent les eaux à environ 1m. 50c. de profondeur; et draguer les parties du lit où l'établissement de ces barrages ne maintiendrait pas l'eau à cette profondeur.

Chacune de ces digues serait disposée en chevron brisé, de manière à offrir une surface de débouché plus large pour les grandes eaux; d'un côté serait pratiqué une écluse ou sas éclusé avec deux portes busquées, destinées à la descente ou à la remonte des bateaux auxquels elle ferait franchir une chute qui varierait, selon les circonstances, de 1m. 50c. à 2m. 70c. De l'autre côté de la digue serait établie une usine particulière à laquelle on aurait fait concession de la chute d'eau non nécessaire à la

navigation. A côté de cette usine, il serait utile d'établir un pertuis par le moyen duquel on pût livrer un écoulement aux eaux trop abondantes lors des crues.

Une partie des digues aujourd'hui existantes et servant aux moulins, pourra être conservée, mais il en existe un certain nombre qu'on devra supprimer; dans tous les cas, on devra acheter tous les moulins afin d'éviter toutes les discussions relatives au chômage occasioné par la navigation, et revendre les nouvelles chutes d'eau, avec simple concession des eaux non employées pour la navigation.

Les travaux dont nous proposons l'exécution, sont entièrement analogues à ceux qui ont été exécutés à la rivière du Doubs, dans la partie où elle établit la jonction du Rhône au Rhin; ils sont analogues à ceux que l'on a exécutés pour la canalisation de l'Aulne et du Blavet dans la Bretagne; ils sont analogues enfin à ceux qui ont été proposés pour le projet de canalisation de la Creuse, sur une longueur de 105 kilomètres, projet à l'étude duquel nous avons été attaché en 1828, comme élève ingénieur.

Le succès du projet de la canalisation de l'Ain ne peut point paraître douteux, même aux personnes qui n'ont pas fait une étude spéciale de l'art de la canalisation, lorsqu'on voit que les circonstances où nous nous trouvons sont infiniment plus favorables que celles qui ont présidé à la canalisation de l'Aulne et du Blavet, dans la Bretagne.

Ces deux rivières traversent un pays pauvre, où parmi des rochers stériles on n'aperçoit qu'un petit

nombre de hameaux, dont les habitans parlent un langage inconnu dans le reste de la France : cette population qui croupissait dans la misère et l'ignorance, n'avait jamais été employée à des travaux publics, elle n'aurait pas suffi d'ailleurs pour exécuter ceux-là dans le temps prescrit par le gouvernement; on a donc appelé de divers points des ouvriers, dont le mélange avec les paysans n'a pu s'opérer qu'avec répugnance, à cause des maladies héréditaires qui affligent ceux-ci : de plus, les chemins d'accès étaient fort rares, et impraticables pendant une grande partie de l'année, à cause des pluies presque continuelles qui inondent cette partie du littoral de l'Océan.

Presque partout les pierres de taille, le sable et la chaux manquaient, il fallait les faire venir de fort loin, ce qui augmentait beaucoup les dépenses et nuisait à l'avancement des travaux.

Sur les bords de l'Ain, au contraire, on rencontre une population active, laborieuse, intelligente, habituée à travailler; le climat est favorable à l'exécution des travaux pendant huit mois de l'année; le moellon, la pierre de taille, le sable et la chaux sont sur place et pourraient être livrés à peu de frais. Les forêts voisines fourniraient abondamment les bois nécessaires, les forges de Clairvaux et de la Saisse livreraient les fers et fontes si l'on adoptait des portes d'écluses en fonte comme en Angleterre. Les flotteurs et les mariniers seraient les premiers à offrir leurs secours pour les travaux un peu périlleux au lit de rivière; tout concourt donc à rendre facile l'exécution de ce travail.

Passons à l'examen de la dépense à faire pour rendre l'Ain navigable entre Champagnole et le port de Thoirette ; mais avant d'entrer en matière, signalons un des plus grands obstacles, c'est le saut de la Saisse : cette magnifique cascade qui offre l'aspect le plus imposant dans les grandes eaux, a 11 mètres de chute, et ne pourrait être rachetée que par cinq écluses accolées, dont le service serait bien lent, et qui absorberaient une grande masse d'eau utilement employée par les usines jouissant de cette chute immense.

L'emploi d'un plan incliné avec treuil paraît plus convenable pour franchir cette différence de niveau; alors il serait plus économique d'établir, entre Champagnole et ce pont, des écluses de petite navigation, n'ayant que $2^{m.}$ $60^{c.}$ de large, comme au canal de Berry, mais on leur donnerait 32 mètres de longueur, afin qu'on pût embarquer les bois de marine.

Dans ce système, ce projet peut se présenter ainsi :

De Champagnole au Pont-de-Poitte, il y a $39{,}928^{m.}$ de longueur, et d'après les opérations faites en 1831 par M. Vogin, élève ingénieur, et par nous, la pente totale sur cette longueur est de . . . $69^{m.}$ $07^{c.}$

Du Pont-de-Poitte à la limite du Jura, en aval du pont de Thoirette, la longueur est de. . . . $58{,}228^{m.}$ $90^{c.}$

Et d'après les mêmes opérations, la pente totale pour cette longueur est de. . . . . $152^{m.}$ $98^{c.}$

Sur quoi il faut déduire, pour le

Report.	151ᵐ· 98ᶜ·
plan incliné du saut de la Saisse.	11ᵐ· 00ᶜ·
Reste. .	140ᵐ· 98ᶜ·
La première section, composée des deux premières parties, sera donc organisée avec écluses de petite navigation, la pente est de . .	69ᵐ· 07ᶜ·
Dont il faut ôter 0ᵐ· 01ᶜ· par kilom. pour pente des biefs	0 40
Reste. .	68ᵐ· 67ᶜ·
Cette pente sera rachetée par 34 écluses, il y a actuellement dans cette partie 5 barrages existant pour le service des moulins.	
La deuxième section, composée des trois dernières parties, sera établie avec écluses de grande navigation, c'est-à-dire de 5ᵐ· 20ᶜ· de largeur sur 32ᵐ· de longueur, la pente est de.	151ᵐ· 98ᶜ·
Dont il faut ôter 0ᵐ· 01ᶜ· par kilom. pour pente des biefs	0 58
Reste. .	151ᵐ· 40ᶜ·

On redressera, par des coupures, les parties sinueuses de la rivière et on en profitera pour établir, autant que possible, les écluses en dérivation, afin qu'elles soient moins sujettes à des dégradations.

La rivière devra être curée sur au moins 12 mètres de large à 1ᵐ· 50ᶜ· de profondeur du côté du chemin

de hallage, afin que deux bateaux puissent se croiser librement. Ce chemin de hallage sera établi sur la rive droite de l'Ain où les accidens de terrain et les affluens sont moins nombreux : d'après ces données sommaires, on peut présenter l'évaluation suivante du projet :

	f.	c.
1.° 70 écluses de 5$^{m.}$ 20$^{c.}$ de large et 2$^{m.}$ de chute, à 40,000$^{f.}$ chacune, ci	2,800,000	»
2.° 34 écluses de 2$^{m.}$ 60$^{c.}$ de large et de 2$^{m.}$ de chute, à 30,000$^{f.}$ chacune, ci	1,020,000	»
3.° 110 barrages avec pertuis, à 15,000$^{f.}$ l'un, ci	1,650,000	»
4.° 10,000$^{m.}$ cubes de roctages, pour extraction des roches et gros blocs saillans, à 4$^{f.}$ le mètre, ci	40,000	»
5.° Dragages et terrassemens, pour enlèvement de gués et ravins, etc.	200,000	»
6.° Terrassemens, roctages, dressement des rives, pour établissement du chemin de hallage.	150,000	»
7.° Construction de ponts sur les affluens, déversoirs, épanchoirs	140,000	»
8.° Construction de maisons d'éclusiers, de contrôleurs, receveurs; magasins, hangars, etc.	200,000	»
A reporter. . . .	6,200,000	»

Report	6,200,000	»
9.° Indemnités pour suppressions des moulins, ci pour mémoire les concessions nouvelles paraissant devoir dépasser la valeur des acquisitions actuelles.	»	»
10.° Coupures pour redressement des parties trop sinueuses de la rivière	100,000	»
11.° Etablissement de ports à Champagnole, Pont-de-Poitte, Condes et Thoirette, et de quelques gares dans lesquelles puissent se réfugier les convois lors des grandes crues . . .	200,000	»
12.° Etablissement d'un plan incliné au saut de la Saisse avec écluse en tête.	150,000	»
TOTAL.	6,650,000	»
Dépenses imprévues. . .	150,000	»
TOTAL GÉNÉRAL. . .	6,800,000	»

Cette évaluation s'écarte peu de celle présentée en bloc, à la fin du premier chapitre.

Nous estimons qu'en six années (après la rédaction du projet terminée), une compagnie concessionnaire serait à même d'exécuter facilement tous ces travaux de canalisation, et de livrer au commerce cette nouvelle voie de communication : cet intervalle de six ans serait utile pour laisser au pays le temps de

se préparer à la création nouvelle qui lui serait destinée, car en économie politique comme en mécanique, les changemens brusques engendrent une perte de force vive.

Examinons à présent les cas où le gouvernement, ne trouvant pas de compagnies concessionnaires pour la navigation, se renfermerait dans le projet d'amélioration du flottage, si énergiquement réclamé par les négocians, industriels, marchands de bois et flotteurs, et présentons l'évaluation des dépenses indispensables.

Nous avons recueilli, à ce sujet, des élémens précis et détaillés qu'il serait trop long de reproduire ici, nous nous contenterons donc d'en présenter le résumé.

	f.	c.
1.° Extraction à la mine des rochers et blocs saillans les plus difficiles	30,000	»
2.° Dragages des gués, ravins, etc.	100,000	»
3.° Etablissement de 110 pertuis de 2m. de chute moyenne, à 3,000f. l'un	330,000	»
4.° Construction de barrages sur certains points, réparations de ceux existant sur d'autres . .	400,000	»
5.° Construction de passerelles sur les affluens de la rive droite.	»	»
6.° Roctages et dressement des rives, pour le marche-pied des flotteurs	20,000	»
A reporter :	880,000	»

Report	880,000	»
7.° Etablissement d'un plan incliné pour les radeaux au saut de la Saisse, sans écluses . .	100,000	»
TOTAL	980,000	»
Dépenses imprévues . .	20,000	»
TOTAL GÉNÉRAL. . .	1,000,000	»

CHAPITRE III.

Des produits que donnerait l'établissement de la navigation de l'Ain.

Après avoir établi l'évaluation des dépenses de canalisation de l'Ain, occupons-nous de la recherche des revenus présumés, que la compagnie exécutante aurait à espérer, et voyons de quels élémens ce produit annuel pourra se composer.

Les matières à exporter par la navigation de l'Ain, arrivent à Lyon sans déchargemens ni rechargemens.

Leur route à suivre est :

De Champagnole à la Valouse	98 kilom.
De ce point au Rhône	80
Du Rhône à Lyon	32
TOTAL	210

Les dépenses de roulage sont semblables à celles d'un canal.

	f.	c.
Nous les portons à	0	01
Supposons le péage à raison de 0f. 05c. par kilomètre	0	05
TOTAL	0	06

D'après cette évaluation, voyons quel serait le prix des transports d'une tonne ou 1,000 kilogrammes sur l'Ain rendu navigable;

	f.	c.
1.° 178 kilomètres de Champagnole au Rhône, à raison de 0f. 06c. par kilomètre et par tonne	10	68
2.° 32 kilomètres du Rhône à Lyon, à 0f. 03c.	0	96
TOTAL	11	64

Par les grandes routes il en coûterait au moins de 40 à 45f. par tonne jusqu'à Lyon, et par la ligne actuellement suivie pour l'exploitation des forêts de Saint-Laurent, de Morez, Nozeroy, Champagnole, Salins, etc., il en coûte au moins de 21 à 26f., en suivant le port de Chamblay, sur la Loue, le Doubs et la Saône.

En supposant que les frais de perfectionnement de la navigation dans le département de l'Ain (frais infiniment moins considérables que dans le Jura, vu le peu de difficultés), soient les deux tiers de ceux du département du Jura, nous aurions pour dépense totale de l'amélioration jusqu'au Rhône, ci. . . . . 11,333,000f. »c.

Le prix du tarif étant à 0f. 06c. par tonne et par kilomètre, il suffirait d'un transit d'environ 100,000 tonnes par années du Jura sur Lyon, pour obtenir un bénéfice de plus de. . . . 1,000,000f. »c.

C'est-à-dire de 7 à 8 pour o/o en déduisant 0f. 02c. pour o/o pour frais de l'administration.

L'exportation des bois de marine, des bois de

construction, et planches irait déjà au-delà de ce chiffre.

Ajoutez-y les fers, les clous, l'horlogerie, les pierres de taille, les sels, cuirs, fromages, quincaillerie des montagnes de Saint-Claude, etc., et les avantages d'une telle spéculation seront plus que démontrés.

Nous ne parlons pas de l'importation, vu les obstacles qu'on a rencontrés jusqu'ici, à la remonte du Rhône; mais dans le département de l'Ain, plusieurs produits trouveraient un transport avantageux à la remonte du canal.

Que les spéculateurs examinent attentivement la question, que les riches industriels, les premiers intéressés à la création d'un débouché aussi important, en fassent le sujet de leurs réflexions, et ils reconnaîtront que cette entreprise utile au pays le serait aussi à leur fortune particulière.

L'ingénieur des ponts et chaussées,

Ernest de CHAMBERET.

MÉMOIRE

SUR L'OPIUM INDIGÈNE,

Par B. Gaspard, *docteur médecin, correspondant de la Société d'Émulation du Jura, et de la Société royale et centrale d'Agriculture de Paris.*

L'opium est l'un des plus anciens comme il est l'un des plus puissans remèdes de la médecine. Il est probable, en effet, qu'il était déjà connu du temps d'*Homère*, et qu'il constituoit le *népenthès*, médicament qu'Hélène mêlait dans le vin de Ménélas, de Télémaque, de Pisistrate et autres convives, pour bannir de leur cœur la tristesse, et pour leur faire oublier leurs malheurs (1). *Hippocrate* en a ensuite parlé positivement, sous le nom de *meconium*, c'est-à-dire suc de pavot, comme remède procurant le sommeil (2). *Aristote* (3), *Théophraste* (4) et *Nicandre* (5) l'ont signalé aussi sous le même nom que le père de la médecine. Le successeur du philosophe de Stagyre dit même qu'on le recueille en larmes par l'incision des têtes du pavot, et le médecin et poète de Colophone décrit très bien l'empoisonnement mortel qui en résulte à haute dose. A cette époque les qualités de l'opium étaient tellement connues, que certains médecins, au rapport d'*Erasistrate*, petit-fils d'Aristote,

---

(1) *Odyss.*, libr. IV, vers. 220-226.

(2) *De Morb. mulier.*, libr. II... *De Fist.*, § 6.

(3) *Hist. animal.*, VII, cap. 10. *De Somno et Vigilid*, cap. 3.

(4) *Hist. plant.*, IX, cap. 8.

(5) *In Alexipharm.*

en proscrivaient l'usage en médecine, comme d'une substance trop dangereuse et surtout nuisible à la vue (6). Ils se trompaient seulement sous ce dernier rapport, comme *Dioscorides* l'a prouvé, et quoique *Galien* ait ensuite soutenu la même erreur (7).

Cependant *Dioscorides*, médecin de Marc-Antoine et de Cléopâtre, est le premier auteur grec connu de nos jours, qui l'ait désigné sous le nom d'*opium*, en nous expliquant que ce mot s'applique spécialement à celui qu'on récolte en larmes, tandis que le mot *méconium* désigne celui qu'on obtient par l'expression des têtes de pavots, ce dernier se trouvant, au reste, bien inférieur en qualité au premier. Cet auteur entre d'ailleurs dans des détails très exacts sur la manière de récolter et de préparer ce médicament, sur les corps étrangers qu'on lui ajoute pour le sophistiquer, sur ses propriétés médicales et vénéneuses, sur les symptômes de l'empoisonnement qu'il détermine, etc. (8)

Parmi les auteurs latins, *Sénèque*, précepteur infortuné de Néron (9), puis *Pline* l'ancien (10) et *L. Apulée* (11) ont aussi désigné ce médicament sous le nom latinisé d'*opium*; mais ils n'ont pas beaucoup

---

(6) Dans *Dioscorid.* Mat. med., IV, cap. 60... Et dans *Plin.*, Hist. nat., XX, cap. 18.

(7) *Dioscorid.*, l. cit... *Galen.*, Method. med., III, cap. 2., *Compos. medicam. local.*, libr. II.

(8) *Mat. medic.*, IV, cap. 60... VI in proëm., et cap. 17-18.

(9) *Epistol.* 83.

(10) *Hist. nat.*, XX, cap. 18.

(11) *Apolog.*, I... *Virt. herbar.*, cap. 53.

ajouté à son histoire, non plus que *Celse* (12), *Arétée* (13), *Columelle* (14), *Andromachus* qui l'a introduit dans la thériaque (15), *Plutarque* (16), *Galien* (17), *Ser. Sammonicus* (18), *Macrobe* (19), et autres qui en ont parlé d'une manière plus ou moins directe. Cette histoire ne s'est enrichie et perfectionnée que par les observations des médecins modernes, et surtout par les analyses des chimistes de nos jours.

La France, qui tire de l'Orient tout l'opium de sa consommation, pourrait-elle s'affranchir de ce tribut en obtenant ce médicament du pavot indigène qui lui fournit déjà une huile excellente? Telle est la question que je me suis proposé d'examiner, et je pense qu'elle peut être résolue par l'affirmative.

A la vérité, dès la plus haute antiquité, l'Egypte paraît être en possession de nous envoyer son opium, car *Homère* nous raconte qu'Hélène avait reçu son *népenthès* de Polydamne, reine d'Egypte, de cette terre, dit le poète, si fertile en médicamens salutaires et en poisons dangereux (20). Bien des siècles

(12) *De Medicinâ*, libr. II, cap. 32... III, cap. 10-18... V, cap. 25... VI, cap. 7-9.

(13) *Acutor. curat.*, libr. I, cap. 1-10.

(14) *De Re rustic.*, libr. X, vers. 104.

(15) *De Theriacâ.*

(16) *Sympos.*, libr. III, quæst. 1.-5.

(17) *De Optim. sectâ.*, cap. 9... *Method. med.* III, cap. 2... *Compos. medicam. local.* libr. II, III, VII, IX. *In* VI, *Epid. comment.*, II, n.° 5, etc... *De Theriacâ ad Pison*... *De Antidot.*, libr. I, II.

(18) *De Medicinâ.* cap. I, 55.

(19) *Saturn.*, libr. I, cap. 7... VII, cap. 5-6.

(20) *Odyss.*, IV, 227-230.

après, *Galien* dit aussi que le plus puissant opium vient de Thèbes en Egypte (21). Mais en parlant ainsi, ce célèbre médecin de Marc-Aurèle, dit indirectement qu'on en tirait déjà des autres pays, et, dans un de ses ouvrages, il parle en particulier de l'opium d'Espagne (22).

D'un autre côté, quand on trouve dans *Virgile* (23) ou autres auteurs latins, les épithètes de soporifique, de céphalalgique, de glacial et de léthifère données au pavot ;... quand on lit dans *Ovide* (24), qu'à l'entrée du palais du Sommeil végètent et fleurissent en abondance des pavots, que la Nuit en a le front ceint ou couronné, et qu'elle exprime leur suc pour en extraire le repos qu'elle répand ensuite par toute la terre ;... quand on lit aussi dans *Silius Italicus* (25) que le dieu du sommeil porte avec lui des pavots ;... quand on lit encore dans *Lucien* (26) que l'île des songes en est environnée, etc. ; n'est-il pas à croire que ces auteurs ont signalé les propriétés de ce végétal d'après des observations faites avec le pavot de l'Europe qu'ils habitaient, plutôt qu'avec le pavot d'Egypte ou d'Asie ?

Aussi, il ne manque pas de faits recueillis dans les temps modernes, qui établissent suffisamment les

---

(21) *De Antidot.*, libr. I.

(22) *Compos. medicam. local.*, libr. VII, IX.

(23) *Georg.*, I, 78... IV, 545... *Æneïd.*, IV, 486... *Moret.*, 75.

(24) *Metamorph.*, XI, 606-608... *Fast.*, IV, 530-545... *Amor.*, II, 6.

(25) *De Bell. punic.*, X, 352.

(26) *Histor. ver.*, libr. II.

qualités identiques de ces deux espèces de pavot. En voici quelques-uns :

1.° De temps immémorial, on a fait usage en Europe, et avec grand succès, du pavot indigène en médecine, sous forme soit de *sirop Diacode*, soit d'*infusion de fleurs de coquelicot*, soit de *décoction des capsules*, administré en potion, en lavement, en cataplasme, etc.

2.° Un homme ayant aussi beaucoup usé du pavot rouge des champs, tomba dans la stupeur ou l'imbécillité, puis en mourut (27).

3.° Le même coquelicot, arraché dans les blés lors de sa floraison ou peu de temps après, et donné abondamment comme fourrage à des chevaux et à des vaches, a causé la dyssenterie aux premiers, et la mort, précédée de divers symptômes nerveux, aux dernières (28).

4.° Des moutons ayant mangé abondamment, pendant plusieurs jours, des feuilles sèches de pavots-œillettes, ne tardèrent pas à éprouver des vertiges et des tranchées qui obligèrent de cesser cette nourriture (29).

5.° L'auteur de ce mémoire a eu l'occasion d'observer non-seulement les effets salutaires de la décoction des têtes sèches de pavots, administrée à des hommes malades, comme il a été dit précédemment,

---

(27) *Riverii observ.*, 41.

(28) *Gaullet*, Recueil de médec. vétérinaire, année 1829, tom. VI, pag. 99-104.

(29) *Blondeau*, Journal de pharmac., 1821, pag. 210.

mais encore les effets nuisibles des feuilles et tiges vertes des jeunes pavots-œillettes mangées par des oies et par leurs oisons qui s'en rassasièrent avidement au mois de juin 1820, c'est-à-dire à l'époque où l'on sarcle et où l'on éclaircit ces végétaux. Or, tous ces animaux en furent grièvement malades; leur jabot s'enfla beaucoup; ils tombèrent dans un état d'inertie, d'assoupissement et même de narcotisme; une des mères faillit en périr; et des vingt-trois oisons, trois succombèrent le même jour, et deux le lendemain.

Ces faits divers et un grand nombre d'autres qu'on pourrait leur ajouter, prouvent donc que le pavot d'Europe jouit de propriétés actives, analogues à celles du pavot de l'Orient. Dès-lors, il n'est pas étonnant qu'on ait songé à en extraire l'opium. C'est ce qui paraît avoir été tenté en Espagne du temps de *Galien*, ainsi qu'on l'a vu ci-devant, et en Angleterre du temps du célèbre *Th. Sydenham* qui vante avec extase l'excellence de ce médicament *provenant*, dit-il, *de quelque espèce de pavot que ce soit*. (30). Mais, dans le 18.e siècle, une expérience multipliée en fut faite avec succès par *Arnolt* et *Alston* en Ecosse, par *Lewis* en Angleterre, par *Haller* à Gottingue, par *Dillen* en Allemagne, par *Constant* en Suisse, par *Guettard* et *Lieutaud* en France, etc... Enfin, ces essais ont été renouvelés et leur succès grandement confirmé, dans le siècle actuel et presque de nos jours, par MM. *Accarie*, du Dauphiné, en 1807;

(30) Dans le traité *De Dysenteriâ*.

Savarési, de Naples, en 1808; *Loiseleur-Deslonchamps*, de Paris, en 1809; *Ricard-Duprat*, de Toulouse, en 1823; *Tilloy*, de Dijon, en 1823 et années suivantes; *Petit*, de Corbeil, en 1826, etc., non compris les expérimentateurs d'Angleterre, qui sont parvenus à extraire un opium qu'ils livrent, dit-on, au prix de 16 à 17 fr. la livre.

Beaucoup de médecins, dans ces divers pays, ont essayé cet opium indigène, et en ont reconnu à peu près sans contradiction les bons effets. Quelques-uns même l'ont trouvé préférable à l'opium de l'Orient dont il avait les qualités avantageuses, sans en avoir les inconvéniens. Ainsi, ils lui ont vu calmer les douleurs, procurer un bon sommeil, favoriser la transpiration, apaiser les vomissemens, modérer et guérir les flux de ventre, ainsi que les hémorragies. Mais, ce qui est inappréciable, ils ont constaté qu'il ne causait pas un sommeil accompagné de rêvasseries pénibles, et ne déterminait pas un état d'ivresse, d'abrutissement et de narcotisme, comme celui de l'Egypte. Parmi ces médecins qui ont fait ces divers essais, je me contenterai de citer *Haller* (31), et *Lieutaud* (32) dans le dernier siècle, et MM. *Loiseleur-Deslonchamps* (33), *Dronsart*, (34), et *Renauldin* (35) de notre temps.

---

(31) *Elém. Physiol.*, tom. v, page 605.... Hist. Stirp. Helvet., n.° 1065.

(32) *Mat. médic.*, lib. I., p. 284, éd. in-4.°

(33) *Bullet. de pharmac.*, 1809, p. 364.

(34) *Biblioth. médic.*, ann. 1826, t. III, p. 307, 308... t. IV, p. 435... année 1828, t. II, p. 134.

(35) *Bibl. méd.*, 1828, tom. IV, p. 293.

Les chimistes sont arrivés en même temps, qui ont analysé avec soin cet opium indigène, et qui y ont constaté autant de *morphine* ou principe actif et salutaire que dans l'opium oriental, mais peu ou point de *narcotine* que celui-ci contient en abondance et qui paraît en être le principe nuisible. Ces analyses ont été exécutées et multipliées principalement par MM. *Boudet* (36), *Vauquelin* (37), *Petit* (38), *Tilloy*(39), *Ricard-Duprat* (40), *Chevalier* (41), *Dublanc* (42) et *Caventon* (43), c'est-à-dire, par des chimistes exercés et inspirant toute confiance. Quelques-uns ne se sont même pas contentés d'en faire une recherche de pure curiosité scientifique, mais aussi un objet de spéculation bien louable. M. *Tilloy*, par exemple, a dit avoir livré au commerce, depuis le mois d'août 1823, au mois de mai 1827, plus de huit livres de morphine provenant des capsules sèches et mûres du pavot de Bourgogne,

---

(36) *Bull. de pharmac.*, année 1810, t. II, p. 223, 224.

(37) *Bibl. méd.*, 1826, t. I, p. 457.., 1827, t. II, p. 139.

(38) *Bibl. méd.*, 1826, t. I, p.457. *Jour. de pharmac.* 1826, p. 531, 532.

(39) *Jour. de phamac.* loc. cit... *Bibl. méd.*, année 1827, t. I, p. 469, t. II, p. 140, t. III, p. 147.

(40) *Jour. de pharmac.*, ann. 1825, p. 392, 393.

(41) *Bibl. méd.*, ann. 1826, t. I, p. 457.

(42) *Jour. de pharmac.*, ann. 1826, p. 532. *Bibl. méd.*, ann. 1826, t. IV, p. 135.

(43) *Jour. de pharmac.*, ann. 1826, p. 532. *Bibl. méd.*, ann. 1827, t. II, p. 300.

équivalant à plus de cent livres d'opium de l'Orient (44).

Etonné, après tant de témoignages dignes de foi, de ce que la France, où la culture du pavot réussit très bien, achetait encore de l'Orient tout l'opium qu'elle consomme, j'ai voulu vérifier moi-même la question de l'opium indigène. J'ai dont récolté, cette année, trois kilogrammes et quart (ou six livres et demie) de têtes vertes de pavots-œillettes, semés au printemps, dont les fleurs étaient tombées depuis quelques jours, et dont le pétiole fournissait abondamment, à la section, un suc laiteux. J'ai écrasé assez grossièrement, au moyen d'un petit maillet, dans un vase de bois, ces capsules, et je les ai fait bouillir long-temps dans l'eau avec la graine blanche et muqueuse qu'elles contenaient. Elles ont ensuite été exprimées fortement et le liquide a été évaporé au bain-marie. Or, j'ai obtenu, à la fin, un extrait vireux, noirâtre, poisseux, semblable à l'extrait gommeux d'opium ordinaire, et formant la vingt-sixième partie du poids des capsules vertes, c'est-à-dire, cent vingt-cinq grammes ou environ quatre onces.

Au mois de septembre dernier, après la récolte des capsules mûres, et après la séparation ou obtention de leur graine, j'ai concassé deux kilogrammes de ces capsules bien sèches, bien isolées de leur tige par une section au collet, et je les ai fait bouillir

---

(44) *Bibl. méd.*, ann. 1827, t. III, p. 147.

très long-temps dans l'eau, et dans une très grande chaudière de cuivre. J'ai ensuite, comme pour les capsules vertes, exprimé fortement, puis évaporé le liquide de la décoction au bain-marie, et obtenu un demi-kilogramme d'extrait ne différant du précédent que parce qu'il était plus siccatif, et formant le quart du poids des capsules sèches.

La composition chimique n'étant que d'une importance secondaire pour mon objet, il ne me restait plus qu'à bien constater sur des malades les effets de ces deux préparations opiacées. Or, une épidémie meurtrière et très générale de dyssenterie, telle qu'on n'en avait pas vu depuis 1815, qui a régné cette année et règne encore aujourd'hui dans la Bresse septentrionale, vint m'en fournir amplement l'occasion. J'ai donc prodigué mon opium indigène aux malheureux dyssentériques qui étaient en proie aux coliques les plus vives, au ténesme le plus fatiguant, aux déjections les plus réitérées et les plus douloureuses, ainsi qu'à une insomnie prolongée résultant de la fréquence de ces déjections alvines. Or, je peux affirmer avoir obtenu des effets satisfaisans absolument semblables à ceux qu'ont annoncé avoir obtenus les médecins que j'ai nommés ci-devant. Cet opium provenant des capsules vertes ou sèches indistinctement, et administré par cuillerées, en potion, à la dose de cinq à six grains ou plus dans les vingt-quatre heures, a constamment calmé les douleurs, les tranchées, les coliques et le ténesme, a modéré ou ralenti les évacuations et a procuré un sommeil

paisible et non excessif. Quoique chez plusieurs individus trop souffrans, j'en ai porté la dose à quinze, vingt, ou même vingt-quatre grains, en vingt-quatre heures, je n'en ai jamais vu résulter ni d'ivresse, ni de narcotisme, ni même de sommeil accompagné de rêves pénibles, ou suivi d'égarement, de pesanteur aux yeux et d'abrutissement intellectuel. Dans quelques cas seulement, les malades ont éprouvé un prurit général à la peau, comme on l'observe aussi quelquefois après l'usage de l'opium oriental.

Ainsi donc, instruit par ma propre expérience et par celle de tous ceux qui m'ont précédé, je ne peux qu'encourager à extraire ce produit pharmaceutique du pavot indigène, à l'employer sans crainte dans les maladies, à tirer ainsi tout le parti possible de la culture de l'œillette, et à libérer la France d'un tribut considérable qu'elle paie sans nécessité à l'étranger.



NOTICE

Sur un tumulus ouvert près la ville d'Orgelet, lieu dit à l'Etang-d'Ecole,

Par M. Capitan, d'Orgelet.

Il existe aux environs d'Orgelet une plaine assez considérable connue sous le nom de plaine du *Vernois*. Elle est bornée à l'orient par la ville et le territoire d'Orgelet, au nord par les communes de Dompierre et Saint-Georges, au couchant par celles de Moutonne et Beffia, enfin les villages de Chatagna, Chavéria et Sézéria la délimitent du côté du sud.

Cette localité semble avoir été le théâtre d'un combat ou d'un camp romain, ainsi que l'attestent quelques antiquités recueillies sur divers points, de même que plusieurs sépultures ou *tumuli* observés dans la partie située entre Orgelet et Chatagna, c'est-à-dire entre l'est et le sud.

De ce nombre est le *tumulus* placé au lieu dit à l'Etang-d'Ecole, à cinq cents toises ouest d'Orgelet: dès 1828, un cultivateur tirant du sable dans ce tertre, dont l'origine lui était inconnue, mit à découvert, sous une couche très mince de terrain, des cadavres ayant tous les pieds tournés vers l'Orient et déposés dans la terre sans autre préparation.

Mais au sommet du *tumulus*, une espèce de cercueil formé de laves ou pierres plates contenait un squelette encore armé de toutes pièces, lequel, par la place qui lui avait été assignée et le soin particulier avec lequel il avait été inhumé, semblait oc-

cuper un rang ou des fonctions supérieures parmi les morts vulgaires qui l'environnaient. L'ignorance a détruit et dispersé, au moment même de leur découverte, les ossemens et l'armure de ce chef; il ne reste plus aujourd'hui que les pierres brutes qui composaient le cercueil; leur inspection toutefois nous apprend qu'elles ont été extraites des carrières du *Mont Orgier*, près Orgelet, distantes d'une demi-lieue de l'Etang-d'Ecole.

Les cadavres paraissaient avoir été rangés avec une espèce de symétrie, ils étaient déposés chacun dans une fosse particulière dont il nous a été facile de reconnaître la forme et les dimensions dans les couches de sable calcaire où elles avaient été pratiquées.

La plupart des corps étaient entiers; cependant nous en avons remarqué quelques-uns dont la tête ou l'un des ossemens principaux n'étaient pas à leur place normale, et nous avons jugé que ces dérangemens pouvaient être attribués aux causes qui avaient occasioné la mort des individus. Nous avons été confirmé dans cette opinion par l'examen d'une tête sur laquelle un anatomiste présent à nos fouilles a reconnu les traces très prononcées de la fracture du crâne; la partie qui avait été séparée par la contusion se trouvait adhérer à la paroi intérieure opposée, et son rapprochement de l'ouverture n'a laissé aucun doute sur le genre de la blessure.

La découverte de ce *tumulus* a été peu féconde en objets historiques; nous avons recueilli et nous adressons à la Société d'Emulation:

Une petite hache en fer portant un tranchant d'un côté et un marteau de l'autre;

Un débris de cuirasse empreint de damasquinures;

Deux boucles de ceinturon en bronze;

Un fragment d'agraffe également en bronze, sur lequel on distingue une tête d'aigle;

Deux petites pièces des jugulaires d'un casque, aussi damasquinées;

Un anneau de chevalier en argent (le chaton n'a pû être retrouvé);

Un débris de poterie;

Un petit instrument dans la forme d'une pincette, mais qui semblerait plutôt avoir dû servir en manière d'agraffe au moyen d'un coulant;

Des dents encore bien conservées et provenant de sujets de différens âges;

Une petite médaille athénienne en argent, portant d'un côté une tête de Minerve casquée;

Enfin divers débris en fer tellement oxidés qu'il n'est plus possible d'en déterminer l'usage d'une manière précise.

Après l'examen des ossemens et des faibles fragmens que nous venons de détailler, un objet nous a frappé, c'est la présence d'une matière noirâtre et graveleuse qui environnait les cadavres; nous avons pensé que cette substance était formée de la décomposition des vêtemens et autres parties non métalliques de l'habillement des individus inhumés au *tumulus* de l'Etang-d'Ecole; notre présomption se

trouve vérifiée par l'analyse qu'a faite de cette matière M. Poirier, de Lons-le-Saunier, chimiste instruit et zélé, auquel la Société d'Émulation du Jura est déjà redevable de plus d'une recherche intéressante.

Tels sont les documens que nous avons pu recueillir sur le *tumulus* de l'Etang-d'Ecole, fouillé jadis par les mains triomphantes des soldats de César, et aujourd'hui complétement rendu à l'agriculture. Les faits qui s'y rattachent acquerront un nouveau degré d'intérêt lorsque nous aurons exploré les autres monumens du même genre situés dans la contrée, et qui tous semblent appartenir à la même origine; ceux-ci feront l'objet de rapports subséquens à la Société d'Émulation du Jura.

Orgelet, le 15 *décembre* 1834.

M. Poirier fait suivre la notice qui précède des observations ci-après:

Je dois à la vérité de dire que lorsque M. Capitan me demanda ce que renfermait la terre qu'avait dû m'envoyer une personne d'Orgelet, je lui dis, me basant non sur le résultat d'une analyse, car elle n'était pas encore faite, mais comme présomption tirée d'un premier examen, que cette substance paraissait être le produit de la décomposition de matières organiques, puisqu'elle donnait à la distillation, de l'eau, de l'huile empyreumatique, du sous carbonate d'ammoniaque, des gaz carbonique et hydrogène carboné.

M. Capitan m'ayant adressé postérieurement, avec le présent mémoire, une certaine quantité de la terre qu'il avait recueillie lui-même, l'inspection de cette terre me fit douter de son identité avec celle que j'avais examinée. Je la soumis comparativement à l'autre à des expériences qui me prouvèrent que la première était un mélange de terre, de sable et de suie grasse ; ce mélange a sans doute été fait dans des intentions que je ne qualifierai pas.

Celle que je reçus de M. Capitan ne donne aucune trace de matière organique : elle est formée de sable calcaire et d'une terre marneuse colorée par de l'oxide de fer.

Sa composition pour cent parties est la suivante :

Eau	10
Silice	50
Chaux carbonatée	17
Alumine	15
Oxide de fer	8
TOTAL	100

Ayant trouvé dans cette terre un morceau de pierre ponce de même couleur que la marne, cela me fait présumer que cette terre est étrangère à notre pays.

Lons-le-Saunier, le 26 décembre 1834.

UNE VILLE ENCORE INCONNUE.

LETTRE A M. CHEVILLARD,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA.

M. le président,

Pour témoigner à la Société d'Émulation tout mon empressement à me conformer à ses désirs, je me suis transporté, dès le 4 mai courant, aux Villars-d'Héria, bien persuadé pourtant que la haute importance de la découverte récente qui nous avait été signalée par des lettres officielles, diminuerait singulièrement au premier regard scrutateur. Aussi n'ai-je pas été trompé dans mon attente. Tous ces indices de temples ou de palais de marbre, que remuait encore le sieur Passot, pour agrandir son petit pré, se sont réduits à des restes d'un bain particulier, de construction romaine.

A la vérité, ce bain, tant soit peu exigu, faisait partie d'une maison d'assez riche apparence pour avoir été à l'usage de quelque sommité de l'époque. L'eau de l'Héria y était amenée par un superbe canal de dérivation que j'avais déjà visité en 1823; et j'ai tenu, dans le même temps, un énorme boyau de plomb qui avait servi à la conduite de l'eau potable dans l'édifice.

Un carrelage de grandes dalles polies existait encore dans la cour ou dans le vestibule, lorsque

je me présentai dernièrement sur les lieux ; et la terrasse, située au midi, est assise sur d'immenses blocs de pierre de taille, hermétiquement joints. C'est sur des masses de ce genre, mais rapprochées avec moins d'art et d'exactitude, que reposait le bâtiment. J'ai descendu dans ces fondations, qui laissent des espaces vides, semblables à des canaux divergeant en plusieurs sens, et j'ai reconnu que ces conduits souterrains n'avaient pour objet que l'assainissement d'un édifice bâti, comme il l'est, sur le plan déclive du vallon. Immédiatement au-dessus de cette base, les *strata* se composaient d'un mélange de moellons et de briques de rebut, jetés presque au hasard, mais consolidés par le *mortier*. Plus haut s'étendait une couche épaisse de ciment, et cette couche était revêtue de tablettes de faux marbre jaunâtre et brun-rouge, que l'on avait sans doute tirées des carrières voisines de Molinges.

Non-seulement le sol de la chambre du bain en était parqueté, mais les parois en étaient garnies jusqu'à hauteur d'appui, ou pour mieux dire jusqu'à la hauteur de l'escalier. Enfin l'escalier même, plaqué de tablettes de pareil marbre, mais plus longues, avait six ou huit degrés, au moyen desquels le baigneur prenait la profondeur d'eau qui lui convenait.

Un jour je trouvai, au beau milieu du ruisseau d'Héria, le nom de l'ancien maître du logis, *Quintus Sommanus*, car c'est tout près d'ici qu'ayant remarqué une grande pierre taillée, polie et ornée d'une corniche, je m'en étais approché, et j'y avais lu ce

commencement d'inscription dont le reste était trop fruste, trop dégradé pour être déchiffré :

Q SOMANus re
PARAvit
. . . .
. . . A . . .

Il me semble du moins y voir qu'un Quintus Sommanus a fait ici des réparations, et cela doit s'entendre d'un édifice public.

Au mois de juin 1823, j'avais reconnu, un peu plus haut, du côté du pont des Arches, le rez de chaussée d'une autre maison, deux portes d'entrée, un palier jeté sur un aqueduc très profond, des murs en moellons de petit appareil (*de minuto lapide*) et des fragmens de chapiteaux d'ordre dorique.

Ce n'était pas certainement des gens du commun qui faisaient ici leur demeure, c'étaient des citoyens attachés au service des dieux. Vous vous rappelez, Monsieur le président, que c'est dans la même contrée que l'on trouva, en 1832, une patère d'argent doré, une hache de sacrifice et une pincette de bronze qui servait à prendre l'encens dans l'*acerra*. Au reste, c'est encore dans cette partie que fut autrefois recueillie l'inscription suivante, restaurée et complétée par les érudits :

MARTI ET BELLONÆ
PATERNVS
APUD SEQUANOS VIC.

Pour en revenir à la fouille du sieur Passot, vous conviendrez, M. le président, qu'il n'y avait pas de

quoi crier merveille. J'ai pourtant vu l'heure où l'enthousiasme qui éclata, sur la fin du 17.e siècle, à la découverte d'un *Aventicum* en Séquanie (*découverte qui devait faire changer la face de l'histoire ancienne, civile et ecclésiastique de la Franche-Comté et des provinces voisines*), allait se réveiller avec toutes ses déceptions. Un savant jésuite, promenant sur l'emplacement assez mal choisi de son *Aventicum*, l'œil affectueux d'un zélé patriote, y montrait forteresses, murs d'enceinte, amphithéâtre, fonderie d'or et d'argent, hôtel des monnaies, prétoire, que sais-je encore? une cité plus vaste que Lyon!...

C'est chose vraiment curieuse aujourd'hui de voir avec quelle activité le brave père Dunod déménageait, si je peux ainsi parler, presque toutes les villes antiques de l'Helvétie, au profit de notre province! Il n'y avait plus rien de sacré pour lui chez les écrivains que leurs erreurs; il n'y avait plus au monde d'autorité capable de l'intimider. Se riant des clameurs de la critique comme de celles du vulgaire, bravant audacieusement les houras dont on le chargeait de la Suisse, de Besançon, de Dijon, de Paris, il poursuivait le cours de ses larcins en plein jour et à la barbe de tous les docteurs; arrachant avec violence *Aventicum* de Wiflisbourg, pour le hisser au lac d'Antre et au pont des Arches; *Noldenolex* de Neuchâtel, pour le jeter sur Moirans; *Equestris* de Nyon, pour le répandre entre Grozon et Poligny; *Ebrodunum* d'Yverdun, pour en favoriser Broie-les-Pesmes; *Augusta Rauracorum* d'Augst, pour le traîner à Mandeure, et *Castrum Olinum*

d'Hollé, pour le jucher sur les deux collines de Chariez et de Cita. On avait beau le conjurer de laisser tout cela tranquille; frère André, prieur des Carmes, entreprenant sa conversion en 1698, l'exhortait à rendre à César ce qui était à César, il y perdit son latin : l'imperturbable enfant de Loyola ne voulut rien entendre; et sa carte de la Séquanie, qu'il dressa en 1716, ne démontre que trop qu'il est mort dans l'impénitence finale.

Mais son neveu, l'historien Dunod, homme de conscience et de probité, riant dans son jabot de professeur, de cette échauffourée archéologique, refusa d'hériter d'un bien si mal acquis, et rendit aux Suisses toutes les villes que son oncle leur avait enlevées. Il se contenta de quelques monumens certains et d'une ville pas plus grande que Dole.

En rejetant ainsi beaucoup de choses, il ne répudia point l'antiquité du pont des Arches, ni la somptuosité de l'édifice auquel ce pont servit de base ; il admit même, sur des témoignages irrécusables, trois temples : le premier, consacré à Pan ; le second, à Mars-Auguste ; le troisième, à Mars et à Bellone. « Il y a bien de l'apparence, disait-il, que l'on a « érigé un temple au dieu des pâturages et des « forêts auprès du lac, et que ce temple est devenu « fameux. Un établissement de cette sorte a bientôt « donné occasion de bâtir une ville dans le voisi- « nage. Combien en voyons-nous qui ont une « semblable origine? Et n'est-ce pas celle de plu- « sieurs villes qui ont des anciens monastères « dans leur enceinte? Nous en avons l'exemple

« dans la ville de Saint-Claude qui est au voisi-
« nage. Le concours du peuple à ce temple a porté
« les commandans de la province à y établir une
« garnison pour contenir une nation nouvellement
« conquise, et pour empêcher qu'on ne fît des as-
« semblées contre l'état, sous prétexte de dévotion. »

Si j'avais le droit d'émettre une opinion, quand le célèbre professeur a parlé, j'oserais la formuler ainsi comme un complément de sa pensée : le druidisme apporta sur cette cime du Mont-Joux le germe de la population, et le polythéisme romain, introduit par une colonie, l'y développa.

Malgré tout ce que l'on peut dire, Monsieur, de la nudité du site et de la sévérité du climat, *il est* certain que ce point ne fut pas sans importance, car on ne bâtit pas trois temples pour un village.

Et d'ailleurs un village, à cette époque, aurait-il eu un *forum* ou marché public? Or, Monsieur, j'ai moi-même découvert la preuve manifeste que notre ville ruinée en possédait un; et pour vous en rendre compte, je n'ai qu'à vous transcrire (chose fort remarquable) ce que Romanelli, dans son voyage à Pompéi, rapporte à l'occasion d'une semblable découverte. « Une preuve non équivoque,
« dit cet auteur, que c'était ici une place publique
« de Pompéï, c'est que nous y trouvâmes une grande
« masse de pierre de taf, qui a la figure d'un pa-
« rallélogramme, où sont incrustées, dans autant de
« formes creuses et rondes, les mesures des liquides
« et des solides. On en voit de cinq dimensions dif-
« férentes. Voilà un des monumens les plus célèbres

« de l'antiquité. On sait bien, ajoute-t-il, que dans « les colonies comme à Rome, les poids et les me- « sures publiques étaient déposées dans le *Forum*, « sous la surveillance des édiles et des duumvirs. » Je vis, un jour, une pierre de ce genre (mais calcaire) servir à former une écluse dans le ruisseau d'Héria ; un meunier l'a mutilée pour en faire un conduit de fontaine : elle n'avait que trois incavations cylindriques ; mais il en existe une autre qui en a cinq comme celle de Pompéïa.

Ce n'était pas non plus une simple bourgade qu'un séjour habité par les membres de plusieurs familles patriciennes, tels que des *Metellus*, des *Petronius*, des *Paternus*, etc., un lieu enfin où le flamine augustal *Martinus* était duumvir, lui de qui le nom nous a été conservé dans celui de la villa la plus voisine (Martigna), ainsi que dans des inscriptions monumentales; car voici un des fragmens écrits que l'on a trouvés près du temple de Mars-Auguste, au bord du lac d'Antre :

TI CLA
MART.

et que je crois pouvoir rapprocher des inscriptions recueillies au temple de Rome et d'Auguste à Lyon, puisque, sur un des autels de *Lugdunum*, on lit :

MARTI SEGOMONI SACRVM.
ANNVA STIPE
Q. ADGINIVS. VRBICI FILIVS. MARTINVS
SEQ. SACERDOS ROMÆ ET AVG.
SILIO NEPOTE ET MVNACIO PLANCO COS.
FLAMIN IIVIR IN CIVITATE SEQVANORVM
ET III PROVINCIÆ GALLIÆ HONORES
PRO SE ET SVIS DECREVERVNT.

et que sur un autre autel de la même ville, on lit également :

IOVI. O. M.
Q. ADGINIVS VRBICI
FIL. MARTINVS SEQ.
SACERDOS ROMÆ ET AVG. AD
ARAM AD CONFLVENTES ARA
RIS ET RHODANI FLAMIN
IIVIR IN CIVITATE
SEQVANORVM.

Martinus florissait donc sous le consulat de Silius Nepos et de Munacius Plancus, l'an 766 de la fondation de Rome, qui répond à la treizième année de l'ère chrétienne.

Quant à Plancus il s'était *distingué sous Jules* César, et il avait reçu de lui le commandement de l'une des trois principales légions qui occupèrent la Gaule après la conquête. « Ce fut cestuy Plancus, (dit le naïf Paradin, de Cuiseau, dans son histoire de Lyon, et d'après Suétone) ce fut cestuy Plancus à la persuasion du quel l'empereur Octavian print et accepta ce beau surnom d'*Auguste* » Aussi remarquons-nous que Munacius Plancus, en fieffé courtisan, semait partout ce nom d'*Auguste* qui lui plaisait tant ; on le trouve du moins en beaucoup de pays qu'a fréquentés ce capitaine, à Bénévent en Italie *(Colonia Augusta)*, à Pompeïa qui rendait un culte au divin *Auguste ;* à la cité d'*Aoste* dans les Alpes *(Augusta Pratoria);* aux deux *Aostes* du Dauphiné ; à Lyon sa principale colonie, où était le fameux temple de Rome et d'*Auguste*, et près de de Basle, à *Augst (Augusta Rauracorum)* aussi fon-

dé par lui. Rien d'impossible que le pontife Martinus, qui a été prêtre de Rome et d'*Auguste* sous le consulat de Plancus, n'ait été en même temps prêtre de Mars-*Auguste* à la colonie latine du lac d'Antre en Séquanie *(in civitate Sequanorum)*. Rien d'impossible non plus que Plancus n'ait participé à la dédicace adulatrice de notre temple à Mars-*Auguste*.

Ce qui me fortifie dans cette conjecture, ce sont les noms et surnoms d'un certain personnage, dans lesquels je crois apercevoir un souvenir de sa patrie, c'est-à-dire du Latium et de la Campanie d'où Munacius avait tiré ses colons : ces noms sont inscrits sur un socle qui a dû supporter la statue de Latinius, placée vers le pont des Arches, ou plutôt sur le forum de notre colonie, genre de monument qui était en usage à Pompeïa pour honorer la mémoire des bons magistrats.

...LATINIO POMPÉ
A LATINI FIL. CAM
PANO. ÆDIL. SA
CERD. III. PROVIN
CIARVM GALLIAR.
OFFICIS ET HON.
ORIBVS OMNIBVS
IN REB. PVBLICIS
FVNCTO. SEQ.
PVBLICE.

Ce qui veut dire, en traduisant largement ce morceau. « à Latinius, fils d'A. Latinus, originaire de Pompeïa en Campanie, édile, prêtre de trois provinces de la Gaule; les Séquanes ont décerné cet

hommage public, pour avoir rempli avec honneur toutes les charges et dignités qui lui ont été confiées.

Notre Latinius prend le surnom de Campanus, afin de se distinguer d'un autre Latinius (peut-être son frère) qui, dans une inscription votive de Bourbonne-les-Bains, prend le surnom de Romanus ; l'un étant de Pompeïa, l'autre de Rome.

Faites-y attention, M. le président, nous avons déjà trouvé trois occasions de citer Pompeï dans cette lettre : la pierre à échantillon de son *forum*, son temple à Auguste, et son nom même retracé dans une inscription. Nos rapprochemens ne se borneront pourtant pas là.

Le culte d'Isis, c'est un fait avéré, s'était établi à Pompéïa : on doit supposer là une garnison de soldats égyptiens qui faisaient partie de l'armée romaine. Ces soldats ont été amenés à la colonie du lac d'Antre : non-seulement ils y ont semé de cette monnaie, dite de Nîmes, qui porte au revers le crocodile et le palmier ; non-seulement la palme du pays natal est gravée parmi les mots de leur inscription :



Non-seulement on a trouvé au Villars-d'Héria des figures de leurs prêtres et de leurs Dieux, que j'ai publiées dans le temps ; mais leur présence y est constatée par la consécration du grand temple de Mars-Auguste dans les termes les plus positifs, les voici :

MARTI AVGVSTO
Q. PETRONIVS MEFELLVS
M. PETRONIVS MAGNVS II VIR
CIVES. CM. MILITIBVS NILIACIS
V. S. L. M.

Ces soldats originaires des rives du Nil paraissent avoir formé, avec des citoyens sortis de la Campanie, la masse de la population de *Mauriana;* et je crois que l'historien Dunod qui a trouvé le nom de *Mauriana* pour la cité détruite et pour la ville de Moirans, née de ses débris, a fort heureusement expliqué cette origine africaine par les têtes de Maures qui distinguent les armes parlantes de la nouvelle Mauriana.

En résumé, M. le président, rien ne nous empêche de croire que le site du lac d'Antre, sa roche escarpée, ses forêts, d'un pittoresque vraiment imposant, furent dans le principe un siége du druidisme en cette province, *(in civitate Sequanorum);* que ce doit être sur une considération aussi puissante, que les Romains se sont décidés à y fonder une colonie; que cette colonie a commencé au plus tard sous le gouvernement d'Agrippa, prince dont le nom se lit encore sur un autel antique, au bas de l'escalier de la métairie du lac d'Antre; que Munacius Plancus y transplanta des colons de la Campanie, notamment de Pompeïa, pour l'administration civile du Municipe, et que la garnison militaire en était venue d'Afrique.

Je suis, etc. MONNIER.

Domblans, 31 mai 1834.

LA ROBE DE L'AVOCAT.

Conte.

PAR M. ROUX DE ROCHELLE.

Un avocat, pour plaire en ses discours,
Ne s'en tient point à Cujas, à Bartole ;
Et dans le monde il achève les cours
Qu'il commença sur les bancs de l'école.
Pour s'éclairer il s'adresse aux docteurs ;
Mais sur le goût il consulte les dames :
Si la nature a fait les orateurs,
A l'art de plaire elle a formé les femmes.

Maître Pothier de Quimper-Corentin
De leurs leçons fit autrefois l'épreuve :
Il défendait chaque jour l'orphelin,
Et chaque soir il consolait la veuve.
Madame Herbin, femme d'un magistrat,
A son époux condamnée à survivre,
Dans les ennuis de son nouvel état
Avait encor des procès à poursuivre :
Pour lui ravir son douaire et son bien,
On ourdissait l'intrigue la plus noire;
Aux droits du faible il fallait un soutien ;
Notre orateur la servit avec gloire.
A ses conseils la dame avait recours :
Il désirait les donner à toute heure ;
Et, pour voler souvent à son secours,
Il se logea dans la même demeure.
La douairière avait de la beauté,
Et l'avocat avait une belle ame ;
De tant de zèle et d'assiduité
Je ne crains pas que personne le blâme.
Mais en soignant la veuve et le barreau,
L'homme de bien se consuma trop vite :
Il s'éteignit, comme un brillant flambeau
Est dévoré par le vent qui l'agite.
Avec regret il quittait son état ;
Et se voyant vers son heure dernière,
Il revêtit sa robe d'avocat,

Pour terminer dignement sa carrière :
Il lui semblait que, dans cet appareil,
D'un sort plus doux sa mort serait suivie,
Que le barreau l'attendrait au réveil,
Et qu'il pourrait plaider dans l'autre vie.

Madame Herbin, quand il fut au cercueil,
De ses ennuis retrouva l'amertume,
Et s'avisa que, pour porter le deuil,
Pothier devait lui laisser son costume :
En ménageant la coupe du tailleur,
On en ferait deux robes bien complètes ;
Pour la parure on prendrait le meilleur,
Et le moins bon pour les simples toilettes:
Déjà l'horloge avait sonné minuit :
Près du défunt la garde est endormie ;
Et l'avocat est dépouillé sans bruit
Du vêtement qu'endosse son amie.
Dans le cercueil il est bien recloué ;
Le lendemain sans pompe on vous l'enterre ;
Il ne dit rien du tour qu'on a joué,
Et le tombeau doit cacher ce mystère.
Mais, par malheur, les filous du quartier,
De ce larcin ignorant l'aventure,
Pour exhumer la robe de Pothier
Vont, à la brune, ouvrir sa sépulture ;
Et tout honteux d'être ainsi prévenus,
Au nom du mort ils dressent une plainte,
Pour dénoncer les fripons inconnus
Qui du sépulcre ont violé l'enceinte.
Vers le tombeau la justice accourut,
Et des témoins la douleur fut profonde
Quand l'orateur devant eux reparut
Tel qu'il était le jour qu'il vint au monde.
Quelques soupçons contre madame Herbin
Fixent alors les yeux de la police :
Son embarras dévoile son larcin ;
Un procureur la traduit en justice.

Oh! que Pothier verrait avec orgueil,
Si dans ce monde il pouvait redescendre,
Un bon procès sortir de son cercueil,
Comme un phénix qui renaît de sa cendre!
Dans le barreau dont il fut l'ornement
On croyait voir errer encor ses mânes :
Il n'est plus rien; mais son seul vêtement
A reveillé la fureur des chicanes.
L'un s'indignait que d'un tel bienfaiteur
Madame Herbin eût ravi la dépouille,
Et prétendait que l'habit de docteur
Allait déchoir et tomber en quenouille:
L'autre disait qu'un défunt avocat,
Devant son juge étant cité lui-même,
Pouvait quitter la toge et le rabat
Pour se défendre au tribunal suprême.

Pendant six ans on soutînt le procès,
Dans ce combat des flots d'encre coulèrent :
Lorsque les uns obtinrent un succès,
Du jugement les autres appelèrent.
La cour enfin termina ces débats;
Et de Pothier la robe triomphale
Fut dévolue aux savans magistrats,
Pour décorer les murs de la grand'salle :
Mais le hasard trompe plus d'un calcul,
Et tout périt sur la face du globe:
On vit bientôt que l'arrêt était nul,
Et que les vers avaient mangé la robe.

LES ESPRITS ET LES FÉES
DU JURA,

PAR M. G. DE MANCY.

A D. MONNIER,

HOMMAGE FRATERNEL.

« Une mythologie tantôt riante et gracieuse, tantôt
« sombre et austère, a, dans la grande province des
« Séquanes, survécu à l'abolition du Druidisme : der-
« nières vibrations de la harpe des Bardes, ces sons
« religieux s'évanouissent de plus en plus parmi nos
« échos ; il est temps de les noter, avant que l'instru-
« ment mélodieux se taise tout-à-fait. »

(D. Monnier, *du Culte des Esprits dans la Séquanie.*)

Des côteaux de Domblans, des vallons où la Seille
Tantôt roule avec bruit, tantôt lente sommeille,
Quelle indulgente voix, fertile en beaux concerts,
Vient, franchissant l'espace et traversant les airs,
Comme un son prolongé de la cloche natale,
Jusqu'au fond de mon cœur vibrer par intervalle,
Et réveiller en moi le plus doux souvenir
Dont le cœur d'un mortel se puisse entretenir ?

O toi, qui de leurs Dieux aux formes fantastiques
Repeuplas nos forêts et nos grottes antiques,
C'est toi, poëte ami, dont la pieuse ardeur
Vient ainsi gourmander ma stérile tiédeur,
Et près de toi m'invite au culte des Pénates,
Moi qui, triste exilé sur des terres ingrates,
En vain leur redemande et nos rians côteaux
Et nos rocs sourcilleux et nos limpides eaux.
Du milieu des vapeurs dont l'automne est voilée,
Dans le secret réduit d'une étroite vallée,

Il me semble t'ouïr m'appelant... A mes yeux
Tu parais, entouré d'un cortége joyeux
De beaux Sylphes ailés, de belles Dames Blanches
Au gai souris, au front couronné de pervenches,
De Guerriers chevauchant sur des coursiers sans frein,
Et de bruyans Chasseurs sonnant leurs cors d'airain.
On dirait que, quittant leur demeure secrète,
Et soudain ranimés à la voix du poète,
Tous ces Esprits de l'air et de l'onde et du feu,
Êtres mixtes placés entre l'homme et son Dieu,
Partout autour de toi viennent, troupe docile,
Se presser comme autour d'un enchanteur habile.
La Guivre orne pour toi son front du diamant,
Tout scintillant encor des feux du firmament;
Mélusine se joue au cristal des fontaines,
Et rassemble en nœuds d'or ses tresses incertaines;
Glissant sous le feuillage, étincelant dans l'air,
Mille Sylphes légers passent comme l'éclair;
Du sein des flots émus la jeune et fraîche Ondine
Élève, en souriant, une tête blondine,
Puis, peureuse, soudain rentre au sein des roseaux,
Et l'espiègle Lutin la poursuit sur les eaux.
Comme aux bois de Paphos, comme aux jardins d'Armide,
Chaque arbre enfante encore une vierge timide,
A la taille élancée, aux élégans atours;
D'harmonieux soupirs sortent des antres sourds;
Et, sur de frais tapis d'anémones fleuries,
Les Nymphes des rochers, des bois et des prairies,
Les compagnes de Puck, les filles d'Obéron,
S'enlacent par la main, tourbillonnent en rond;
Puis, bientôt délaissant la terre et ses rivages,
S'élèvent par degrés au-dessus des nuages,
Et se perdent enfin dans le vague des cieux,
Où le poète encor long-temps les suit des yeux.

Oui, je les reconnais ces vierges gracieuses!
Les voilà devant moi, belles, capricieuses,
Et telles qu'autrefois à mon jeune regard

Elles se dévoilaient naïves et sans fard,
Sur la cîme des fleurs, dans les buissons de rose,
Sous les saules penchés que la Vallière arrose,
Aux côteaux de Conliége, aux prés de Macornay,
Ou dans le frais vallon que domine Bornay;
Délicieux abri! lieu charmant où les Fées
Ont choisi leur demeure et dressent leurs trophées!
C'est-là souvent encor, qu'aux approches du soir,
Au pied d'un arbre immense, elles viennent s'asseoir;
Là, sur l'herbe odorante, en cercle réunies,
Les unes, souriant, avec les beaux Génies
Et les Sylphes légers qui composent leur cour,
S'entretiennent tout bas et devisent d'amour.
D'autres, joyeux essaim répandu dans la plaine,
Cueillent le blanc muguet, le thym, la marjolaine,
Et mêlant leurs parfums, nuançant leurs couleurs,
En forment à l'envi des couronnes de fleurs.
Les autres, sur le front de leur reine adorée
Placent et le rubis et l'aigrette dorée,
Signes de son pouvoir. D'autres tiennent en main
La quenouille de buis que garnit un fin lin,
Et tournent les fuseaux, et sous leurs doigts agiles
Dévident ces tissus, dentelles si fragiles,
Qu'aux premiers feux du jour, en longs fils argentés,
Un Sylphe obéissant sème de tous côtés.
Puis, au-dessus des monts quand la lune se lève,
Que sa pâle clarté dort au loin sur la grève,
Et que la solitude et la profonde paix
Règnent seules aux champs, aux bocages épais,
De leur reine aussitôt toutes ceignent le trône,
Et laissant là quenouille et fuseaux et couronne,
Au bruit mélodieux d'invisibles accords,
Foulent, d'un pied léger, le gazon de ces bords.
Le villageois tardif, qui rentre en sa chaumière,
Les aperçoit ainsi dansant sur la bruyère;
Comme un écho lointain, des chants, de joyeux cris
Ont frappé son oreille.....: Il s'arrête surpris,
Et, ne sachant s'il voit, sous ces formes étranges,

Apparaître à ses yeux des Démons ou des Anges,
Pour détourner de lui tout mauvais sort, trois fois
Il a marqué son front du signe de la croix.
Puis, dans les nuits d'hiver à la longue veillée,
A sa femme, à ses fils, famille émerveillée,
On l'entendra souvent, dans sa rustique foi,
Conter la vision qui lui fit tant d'émoi,
Les Dames du vallon d'un fin voile couvertes,
Leurs beaux cheveux flottans, leurs belles robes vertes,
Et la danse folâtre et son rapide essor,
Et la reine au milieu tenant son sceptre d'or.

Oh! si, quelque beau jour, un propice Génie
Venait, brisant mes fers, dans sa grâce infinie,
Me rendre aux doux loisirs, au doux pays lointain,
Seul bonheur que j'envie au plus heureux destin,
Que j'aimerais, docile à ta voix fraternelle,
Et foulant, libre enfin, la rive paternelle,
Parcourir avec toi nos monts et nos côteaux,
Tenter la grotte sombre, explorer les châteaux
Cachés dans nos vallons, épars sur nos collines,
Et, d'une voix puissante, évoquer des ruines
Les temps qui ne sont plus, et rendre à chaque lieu,
A chaque site agreste, ou sa Fée ou son Dieu !
J'irais, je reverrais vos cîmes parfumées,
O du pompeux Jura montagnes bien-aimées !
Vous qui m'avez vu naître ; où, sous un si beau ciel,
Coula paisiblement mon jeune âge de miel !
De la grotte cachée où murmure leur source,
D'un pas rêveur encor je suivrais dans leur course
La Vallière aux flots purs, la Seille au frais gazon,
Ou la Sorne égarée au val de Courbouzon.
Puis, gravissant la côte escarpée et déserte
Où d'un grand citoyen (1) pleurant encor la perte,

(1) M. Théod. Vernier, comte de Montorient, pair de France, moraliste, né à Lons-le-Saunier en 1731, mort à Paris en 1818.

Montorient se cache au milieu des cyprès,
En ces lieux qu'il aima, plein des mêmes regrets,
D'un soin religieux j'irais à l'ombre auguste
Payer sur son tombeau le tribut le plus juste,
Et de l'étroit sentier du verdoyant plateau,
Admirer, comme lui, le plus riche tableau,
Le plus vaste horizon, les plus belles campagnes,
Que puissent à leurs pieds dérouler nos montagnes.
J'irais, j'irais aussi visiter tour à tour
Montmorot, noble fief, avec sa vieille tour,
Où de Clotilde encor l'ombre mystérieuse
Erre sur les créneaux blanche et silencieuse;
L'Étoile où rit le pampre au pétillant renom ;
Mancy, dont j'adoptai le poétique nom,
De l'absente patrie aimable souvenance ;
Quintigny, lieu sacré, cher aux Muses de France,
Où partout les ruisseaux, les prés, les saules verts,
De Tercy, de Nodier redisent les beaux vers
Et les jeunes amours tout remplis de merveille ;
L'Ermitage, si gai quand le printemps s'éveille,
Quand, sous l'abri léger du feuillage naissant,
Il voit se réunir un essaim ravissant
De naïves beautés, vierges au teint de roses,
Plus fraîches que les fleurs nouvellement écloses,
Et qui, d'un pied joyeux, viennent sur le gazon
Fêter le doux retour de la jeune saison.
Dans son temple ombragé de frênes séculaires
Coldre aussi me verrait, aux tombeaux de mes pères,
Sous la mousse jaunie et l'humus entassés
Chercher en vain leurs noms sur la pierre effaçés,
Et tristement du doigt marquer, près de leur cendre,
L'humble place où bientôt leur fils viendra descendre.
Heureux, s'il était vrai qu'à l'heure de minuit,
Au lourd poids du tombeau l'ombre échappât sans bruit,
De sentir que la mienne, errant en ces parages,
Reverra les vallons, les fortunés ombrages
Qui me furent si chers ; pourra même à son gré,
Au bel adolescent, dans un songe doré,

Dans un songe flatteur, à la vierge endormie,
Murmurer à voix basse une parole amie,
Tant que le chant du coq, aigre héraut du jour,
Ne l'a point rappelée au funèbre séjour.

D'autres pensers plus grands viennent saisir mon ame:
Montaigu, ton nom seul d'un feu soudain m'enflamme ;
Montaigu, fier nid d'aigle élevé dans les cieux,
Et qui, de tes sommets, tel qu'un fort sourcilleux,
Contemples de Lédon (2) la ville hospitalière,
Et les prés émaillés que baigne la Vallière !
Là vécut Lacuson (3) ; de ce roc menaçant,
Maintes fois on le vit terrible s'élançant,
Comme un torrent fougueux fondre sur les vallées ;
Et tandis que partout nos villes désolées
Sous le joug du grand roi courbaient un front soumis,
Seul, dans le vieux manoir à sa garde commis,
Superbe il résistait ; de ces nobles contrées
Seul il revendiquait les franchises sacrées,
Et, par sa fière audace et ses brillans exploits,
Vengeait avec honneur l'orgueil du nom Comtois.

Mais d'où vient que ces monts s'ébranlent?... Sur leur cime
Quel est ce chantre armé qui s'élève sublime,
Ceint du glaive vengeur et la lyre à la main,
La lyre des combats? Comme un foudre soudain
Entendez-vous ce cri du moderne Tyrtée
Parcourir en grondant l'Europe épouvantée :
AUX ARMES, CITOYENS! FORMEZ VOS BATAILLONS (4)!
A ce cri, tout à coup, inondant nos sillons,

---

(2) Lédon, Francisé de *Ledo* nom primitif de Lons-le-Saunier.

(3) J.-Cl. Prost dit Lacuson, né à Longchaumois, célèbre partisan qui se distingua contre l'armée d'invasion de Louis XIV, dans les guerres de 1636 à 1668.

(4) M. Rouget de Lisle, né à Lons-le-Saunier, a habité Montaigu où il avait une maison de campagne.

Mille jeunes héros, phalange volontaire,
Soldats improvisés, surgissent de la terre.
Des monts Pyrène au Nord, du Finistère au Rhin,
Ils marchent, répétant le belliqueux refrain.
France, rassure-toi ! Vous, tyrans, sur vos trônes,
Retenez à deux mains vos tremblantes couronnes;
L'étoile aux trois couleurs a lui sur l'univers,
Et de nouveaux destins aux peuples sont ouverts.
Qu'ils sont beaux les vainqueurs de Fleurus et d'Arcole !
De verdoyans lauriers quelle riche auréole
Environne leurs fronts ! Au devant du trépas
Quelle bouillante ardeur précipite leurs pas !
De Rome à l'Alhambra, de l'Elbe aux Pyramides
Voyez-les, d'un seul bond, s'élancer intrépides,
Ravir son triple foudre à l'aigle des Césars,
Et planter leurs drapeaux sur le Kremlin des czars;
Jusqu'à ce que, trahis enfin par la victoire,
Leurs débris immortels d'un dernier cri de gloire,
Frappent la terre émue, et viennent sans pâlir
Aux champs de Waterloo, tomber, s'ensevelir!

C'est ainsi, cher Monnier, qu'à la douce patrie
Vouant, à ton exemple, un culte de latrie,
A tous les yeux charmés, fils aimant et pieux,
Je la voudrais montrer belle comme à nos yeux.
Ainsi j'irais partout explorant ses rivages,
Ses plus secrets abris, ses monts les plus sauvages,
Exempt d'autre souci, sans guides, et suivant
Que le plaisir décide ou que tourne le vent;
Dans mes vagues récits, comme dans ma mémoire,
Mêlant confusément la fable avec l'histoire;
Libre enfin dans les bois, dans les champs spacieux,
Et chantant tour à tour, terrible ou gracieux,
Les héros du vieil âge et ceux des temps modernes,
Les Esprits du rocher, le Gnôme des cavernes,
Les Nymphes qui la nuit modulent de doux airs,
Et les Sylphes charmans répandus dans les airs.
Près du Pin fier encor du séjour d'Henri-Quatre,

A l'ombre de ses murs, tantôt j'irais m'ébattre,
Tantôt suivre la Dame errante au beau vallon
De Blandans, de Voiteur et de Château-Chalon;
Château-Chalon fondé, dit-on, par Charlemagne,
Et qui, d'un front altier, domine la campagne,
Comme au-dessus des temps qui l'avaient enfanté
Planait de sa hauteur le Sicambre indompté.
Puis Baume aux noirs rochers, aux murmurantes ondes,
Me dirait le secret de ses grottes profondes;
Mystérieux palais où, sur des monceaux d'or,
Un Dragon est assis et couve son trésor,
Argus dont les cent yeux dardent des étincelles!
Puis au château d'Arlay, de nobles jouvencelles
Aux blonds cheveux, au front de guirlandes paré,
Le soir, m'accueilleraient voyageur égaré,
Et moi, trouvère épris de leur grâce ingénue,
Sur un luth inspiré fêtant ma bienvenue,
Je chanterais, aidé de leur touchante voix,
De naïves amours ou d'illustres exploits;
Chants les plus doux au cœur qui puissent, dans les veilles,
De la jeune beauté captiver les oreilles.
La nuit, sur la nature en versant ses pavots,
M'apporterait encor des prodiges nouveaux;
Soit que, dans le sommeil, les belles châtelaines,
Au souris gracieux, aux suaves haleines,
Revinssent près de moi timides converser,
Et de songes heureux mollement me bercer;
Soit qu'à mes yeux soudain un spectre épouvantable
Parût, chargé de fers, et, d'un ton lamentable,
Vînt demander en grâce un tombeau pour son corps,
Et pour son ame en deuil la prière des morts;
Soit enfin que debout sur les tourelles sombres,
Je visse devant moi passer comme des Ombres,
Le Sauvage Chasseur qui, fier et triomphant,
Fait retentir les airs du sonore oliphant,
Ou la Guivre traînant sa flamboyante queue,
Ou le Sylphe guerrier de la Montagne Bleue (5),

(5) Le Lômont appelé *Blau berg* (Bleu Mont) par les Allemands.

Qui, la lance à la main, de son blanc palefroi
Presse les flancs sacrés et sème au loin l'effroi.
Ainsi, sous le beau ciel de notre Séquanie,
Sol loyal d'où la fraude à jamais fut bannie,
Soit à l'ombre des nuits, soit aux rayons du jour,
Tout serait pour mon cœur grâce, harmonie, amour,
Sujet de ris joyeux ou des plus douces larmes;
Tout reviendrait enfin, orné de nouveaux charmes,
Ranimer mon génie étouffé dans ces murs,
Et m'inspirer des vers harmonieux et purs.

Ah ! si je n'avais craint, aventureux poète,
De donner trop l'essor à ma verve indiscrète,
Et si déjà peut-être en des détours trop longs
Mes pas ne s'égaraient à travers nos vallons,
J'aurais aussi voulu chanter la fée Arie,
Des dociles enfans providence chérie,
Qui, la nuit de Noël, vient, pendant leur sommeil,
Glisser sous leur chevet un beau gâteau vermeil;
Et celle du Lômont qui, folâtre et maligne,
D'un coup d'œil caressant et d'une voix bénigne,
Attire sur ses pas le jeune villageois,
Puis, avec un grand ris, seul au milieu des bois
Le laisse tout à coup, abusé d'un vain leurre;
Et la pierre qui vire, et le rocher qui pleure;
Et ces trois pics aigus assis au bord de l'Ain,
Monumens des fureurs d'un cruel châtelain,
Et dont, chaque matin, les dames d'Olipherne
Reviennent visiter la cîme aride et terne,
Contemplant d'un œil triste et le flot agité
Et l'abîme où roula leur corps précipité.

Et toi qui, de nos jours, non loin du même abîme
Trouvas aussi la mort, jeune et douce victime !
Toi, la plus belle fleur des vergers de Lédon,
Joséphine (6)! en mes vers oublierai-je ton nom?

---

(6) Mlle. Joséphine Comte. Evénement de 1814.

Oh! quel deuil obscurcit la cité stupéfaite,
Quand un bruit trop réel vint, par un jour de fête,
Annoncer à ses fils, comme un sinistre glas,
Ton malheureux amour et ton fatal trépas!
Et sur les bords de l'Ain que de larmes coulèrent,
Quand sur leur glauque azur ses vagues te roulèrent,
Et sur l'herbe naissante et le thym embaumé
Déposèrent enfin ton corps inanimé,
Aussi blanc que la neige et le lys des vallées!
De Poitte et de Clairvaux les vierges désolées
Te prirent dans leurs bras, et, se frappant le sein,
Et les cheveux épars, au pied du roc voisin,
D'où le fleuve en cascade avec un sourd bruit tombe,
De leur chaste compagne élevèrent la tombe.
Là, parmi les cyprès et les saules en pleurs,
Croît un rosier toujours chargé de blanches fleurs,
De ta grâce pudique aimable et douce image!
Là vient un rossignol au douloureux ramage,
Quand la brise du soir a cessé de frémir,
Comme une ame isolée et plaintive, gémir;
Et son chant porte au cœur une tristesse vague;
Et l'on a vu souvent, du milieu de la vague
Émue et bondissant en flocons écumeux,
S'élever blanche et pure, à l'horizon brumeux,
Une forme légère, Ondine insaisissable,
Qui plane sur les flots, qui glisse sur le sable,
Puis dans le gouffre ouvert, comme en un sûr abri,
Se replonge soudain, en poussant un grand cri!

HOMMAGE A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA.

SOUVENIR,

PAR M. AUGUSTE DE LACROIX.

J'entends comme un écho de la rive lointaine
Où j'ai laissé mon cœur ; d'harmonieux soupirs
A mes soupirs mêlés descendent sur la plaine
Apportés dans la nuit sur l'aile des zéphirs.
Ainsi, deux luths amis, au milieu du silence,
Se disent leurs secrets, s'unissent dans l'absence,
Et soupirant ensemble ou pleurant tour-à-tour,
Dans un doux entretien semblent parler d'amour.
Ineffables accords!..pure et sainte harmonie,
Viens-tu des bords chéris où dorment mes aïeux ?
Ou n'es-tu pas la voix du bienfaisant génie
Qui vient, léger et doux, à l'ame recueillie
Sous le poids accablant d'un tourment glorieux,
Murmurer, loin du bruit, des mots mystérieux ?
Esprit consolateur, que le vulgaire ignore,
Naguère tes accens ont charmé mon aurore.
Tu daignas me sourire, et pour le faux éclat
D'un bonheur passager, pour un vain monde, ingrat
J'avais fermé mon cœur à ta faveur sublime,
Comme un présent fatal j'osai la rejeter.
Pardonne ! Mes malheurs ont trop payé mon crime,
De ma funeste erreur moi seul je fus victime.
Pardonne ! Je reviens, pour ne te plus quitter !
Oh ! rends-moi le bonheur qui charmait ma jeunesse,
Mes beaux rêves de gloire et d'amour et d'ivresse !
Rends-moi ces lieux chéris dont je suis exilé,
Où, dans la solitude, un jour tu m'as parlé !
Salut, Montorient ! je te revois encore,
Poétique montagne, où ma timide voix,
Dans un transport nouveau, s'élança vers l'aurore,
Tandis que sous mes pieds, de ces rochers étroits
Un aiglon vers le ciel que son regard dévore
S'envolait libre et fier, pour la première fois !
Voici l'étroit sentier cher à ma rêverie.

N'entends-je pas couler le rapide ruisseau
Qui berçait ma jeune ame au doux bruit de son eau?
A son murmure, un soir, sur sa rive fleurie,
Tout bas j'osai mêler le nom de Virginie;
Mais ce nom précieux, comme l'onde, a passé,
Et du sable léger les vents l'ont effacé!
Faible ruisseau, combien, depuis ces heureux jours,
Tes eaux ont visité de rives étrangères!
Et moi, triste exilé du berceau de mes pères,
De ma vie, au hasard j'ai confié le cours.
Mais puissé-je vers toi, témoin de mon bel âge,
Achever ma carrière à l'abri de l'orage,
Et le destin plus doux bientôt nous réunir!
Des lieux où je la vis j'ai conservé l'image,
Je veux les voir encore avant que de mourir!..

Et vous que j'aimais tant, forêt *mystérieuse!*
Avez-vous conservé ces ombrages épais
Où mon ame déjà tourmentée et rêveuse
Venait, bien jeune encor, chercher en vain la paix?
Sur mon front morne, ainsi vous courbiez votre tête,
Sapins majestueux! Ainsi dans vos rameaux
Criait le vent du soir, signe de la tempête
Qui grondait dans mon sein, comme sous vos arceaux!
Que j'aimais tes concerts, ô musique sauvage!
Les soupirs de la brise à travers le feuillage,
De l'aquilon glacé la gémissante voix,
Et les cris menaçans de la nuit dans les bois!
Tantôt un solennel et terrible silence,
Comme en un ciel de feu quand l'ouragan s'avance!
Ecoutez! du midi c'est le souffle orageux,
D'abord sourd et lointain, bientôt impétueux
Il accourt, il se rue, et sa fureur puissante
Brise des hauts sapins la cime gémissante.
Souffle, disais-je, ainsi, vent de l'adversité,
A travers les écueils emporte mon navire.
Tu ne m'entendras pas, pilote épouvanté,
Regretter le soleil, l'azur et le zéphire;
Pourvu qu'au jour suprême, à ce jour que les cieux

Ont marqué pour la fin d'un douloureux martyre,
La gloire me console, et caresse mes yeux
D'un rayon d'espérance et d'un premier sourire!

. . . .

Le ciel n'entendit pas ce dernier de mes vœux.
Mais qu'il m'a fait payer un instant de délire!
Comme ce Grec fameux par son ardeur trompé,
J'ai bravé les destins, la foudre m'a frappé!..

O Jura! Doux pays! Si j'adressai naguère
A des Dieux étrangers mon culte et ma prière,
Ces vœux étaient pour toi, pour toi seul que j'aimais,
Toi dont le souvenir ne m'a quitté jamais!
Oui, quand le sort jaloux m'a ravi ta présence,
De te revoir un jour je gardais l'espérance.
Je voulais revenir, mais plus digne de toi,
Rempli de biens, de gloire et de reconnaissance!
Ces palmes, ces trésors qui n'étaient pas pour moi,
Mon cœur trop confiant t'en réservait l'hommage.
Accepte, aurais-je dit, car ils sont ton ouvrage!
Oh! quel bonheur pour moi, si sur ton front altier
J'avais pu, de mes mains, ajouter un laurier!..
Mais à de tels destins mon cœur ne doit plus croire.
Je n'ai pas d'avenir... Pourtant, comme Chénier,
J'avais là quelque chose, et j'ai rêvé la gloire!..
Pèlerin repoussé du temple de mémoire,
Je reviens, de ces lieux où je n'ai pas de nom,
Au foyer paternel suspendre mon bourdon.
Child-Harold inconnu j'apporte à ma patrie
L'offrande du retour..... Mon dernier chant, ma vie!...

Janvier, 1834.

SOUVENIRS ET PRESTIGÈS,

Par le docteur Germain, *de Nozeroy, membre de la Société.*

De mes jours pâlissans le flambeau se consume,
Il s'éteint par degrés au souffle du malheur,
Ou s'il jette parfois une faible lueur,
C'est quand ton souvenir dans mon sein le rallume.

Lamartine.

Quel est cet invincible attrait,
Il conduit mes pas et m'entraîne
Vers les lieux témoins de ma peine
Et qui réveillent mon regret:
Ainsi dans sa course incertaine
Le vent tourbillonne et ramène
La feuille au bord de la forêt.
D'ou vient que la mélancolie
Sous ce balcon où je m'oublie
Me fait asseoir sans y penser;
Demandez pourquoi l'eau murmure,
Et court sous un toit de verdure
Dans le vallon se reposer.
C'est une impulsion secrète
Qui dans le fond d'une retraite
Nous fait préférer des abris.
Ici l'amour avait un trône
Et des roses de sa couronne
J'aime à recueillir les débris.

Au gré de mon ame inquiète
En laissant aller mes esprits,
Sur un seuil connu je m'arrête :
Bientôt à mes regards surpris
Vient s'offrir la triste demeure
Où Thémire à sa dernière heure
Me dit : « Au matin de mes jours
« Faut-il, cher amant, que je meure ;
« Nous séparons-nous pour toujours ?
« La tombe au fond de son abyme

« Des amours éteint le flambeau;
« Mais il jette un éclat nouveau,
« Et dans les cieux il se ranime
« Vainqueur de la nuit du tombeau. »

De mes sens le trouble s'empare,
Est-ce un prestige qui m'égare ?
Il trompe et séduit ma raison.
Quand la réalité m'afflige
J'invoque d'un heureux prestige
La consolante illusion.
Cette porte aux pauvres ouverte
Est maintenant close et déserte,
Le seuil se couvre de gazon.
Dans ces mêmes lieux si tout change,
C'est que, sur les ailes d'un ange,
Thémire a quitté la maison.
Toit chéri, la mort est ton maître !
Que vois-je à travers la fenêtre,
Une ombre aux célestes attraits;
La vitre s'ébranle, elle passe
Et s'assied à la même place
Où Thémire prenait le frais.
Je disais, une ombre peut-elle
De l'ame aviver l'étincelle
Et la réfléchir dans ses yeux ?
Sous les longs cils de sa paupière
S'échappe un rayon de lumière
Qui me pénètre de ses feux.
Sur ce front j'ai versé l'eau sainte
Et voilà que la vie éteinte
Recommence un autre destin.
J'ai fléchi le ciel que j'implore,
Mon amante est comme l'aurore
Qui renaît plus belle au matin.
Oui, la terre au ciel est unie ;
Le trépas, de cette harmonie,
Respecte le sublime accord :
Comme un fer que l'aimant attire

Je me rapproche de Thémire
Qu'une glace éternelle endort....
Un nouveau jour luit et m'éclaire,
La tombe n'a plus de mystère,
Elle fait entendre des voix;
Rendons aux fantômes funèbres
Qui s'éveillent dans les ténèbres
Le corps qu'ils avaient autrefois.
Dans la gaze l'air qui se joue
La soulève et me laisse voir
Aux mourantes clartés du soir,
Les roses d'une belle joue,
Tresse aux longs cheveux se dénoue,
Semblable aux plis d'un manteau noir.
Au front d'une statue isolée,
Ainsi dans le champ du repos,
Le crêpe déroule ses flots,
Et voile un pieux mausolée.

Poésie, au fond des enfers
Ton luth suspendit le supplice !
La tombe sensible à mes vers,
S'ouvre aux doux sons de mes concerts
Et me rend une autre Eurydice.
Le rameau battu par les vents
Plie et se redresse moins vite
Que ton corps tremblant qui s'agite,
Et semble, dans ses mouvemens,
Vouloir s'arracher par la fuite
Au plus odieux des amans.

Thémire, quel courroux t'enflamme,
Ta main repousse avec effort
Le baiser affreux de la mort,
Oui, c'est la mort qui te réclame...?

Trépas cruel... approche.... viens,
Me voilà... ta victime est prête;
Suspends tes funestes desseins...

Épargne mon amante... Arrête...!
Ses jours malheureux sont les miens...
Quelle horreur... son bras de squelette
De Thémire en pressant les seins,
S'allonge, contourne et l'embrasse,
Il penche son orbite creux
Se recourbe, et regarde en face,
Tendre amour orné par la grâce,
Et de ses doigts secs et noueux
L'entraîne morte sur sa trace,
Et l'arrache à mes faibles vœux...!

Du Strymon la rive glacée
M'a légué la lyre d'Orphée
Et ses harmonieux accords :
Par la tombe où descend Thémire
J'irai, plein du feu qui m'inspire,
Attendrir le tyran des morts.

Mais l'ame de ma bien-aimée,
Du feu le plus pur consumée
S'envole et quitte en son essor
Un linceul froid : après l'orage
Ne voit-on pas sur le rivage
Des habits humides encor.

L'imagination féconde,
Aux limites d'un autre monde,
Fascine l'esprit enchanté.
Comme aux vieux jours de la féerie
Elle donne à la rêverie
Le voile de la vérité.

Du soir la vapeur fantastique
S'élève en tourelle gothique
Qu'affaisse l'aile de la nuit.
Nous prêtons aux ombres légères
La forme de mille chimères
Et le même jour les détruit.

Souvent un rêve nous présente
Les grâces d'une amie absente,
Ses traits paraissent embellis :
Zéphire mollement détache
La gaze à moitié qui la cache,
Il en fait ondoyer les plis.
Celui dont la pensée unique
Vers un seul but tend et s'applique
Le rêve et croit l'avoir atteint :
Derrière la vitre qui tremble
A Thémire une fleur ressemble,
Elle en a l'éclat et le teint.
De cette maison délaissée,
La fenêtre s'ouvre poussée
Par le souffle des aquilons ;
Et la beauté qui me fut chère
Se change en rose printannière
Dont l'air agite les boutons.
Ton sort fut celui d'une rose,
Sur la fleur Arachné dépose
Son fiel et ses tissus de deuil.
O Thémire, ta destinée,
De quatre lustres couronnée
S'arrête voilée... Au cercueil...
A travers le prisme des larmes
Du passé l'erreur prend les charmes,
Et vers lui nous fait revenir :
Insensés... dans notre souffrance
Nous aimons mettre l'espérance
A la place du souvenir.
Sous les glaçons l'onde captive
Regrette en caressant la rive
Les fleurs, ornement de son cours :
Triste, inaperçu dans la foule,
Comme le ruisseau qui s'écoule
Je passe, et pleure mes beaux jours.

LISTE
DES MEMBRES
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
DU DÉPARTEMENT DU JURA.

Bureau.

Président honoraire de la Société d'Émulation, M. le Préfet du Jura.

Président ordinaire, M. CHEVILLARD ✠, ancien sous-intendant militaire, à Lons-le-Saunier.

Vice-Président, M. HOURY, ingénieur en chef du cadastre.

Secrétaire-perpétuel, M. le docteur GUYÉTANT, correspondant du conseil supérieur d'agriculture, et membre de plusieurs sociétés savantes, nationales et étrangères.

Secrétaire-adjoint, et *Conservateur de la bibliothèque et des manuscrits*, M. CH. LAUMIER, membre de l'Académie de Besançon, homme

de lettres et bibliothécaire de la ville, à Lons-le-Saunier.

Trésorier, M. Tremeaud, inspecteur de l'enregistrement, à Lons-le-Saunier.

Conservateur du musée, M. Monnier (Désiré), membre de plusieurs sociétés savantes.

Conservateur adjoint, M. Piard, archiviste de la préfecture.

Membres résidant dans le département.

MM.

Arenberg (le prince Pierre d') ✻, à Arlay.

Babey, professeur de mathématiques, à Salins.

Bergère, fondeur et tourneur sur métaux, à Poligny.

Bert (Jean-Marie), meunier-mécanicien, à Tortelet.

Berthaud, capitaine de recrutement, à Lons-le-Saunier.

Besson, professeur de dessin, à Dole.

Boichoz, propriétaire, à Brans.

Bollu-Grillet, docteur en médecine, à Dole.

Bousson-de-Mairet, principal du collége, à Arbois.

Brune, correspondant du conseil supérieur d'agriculture, à Souvans.

MM.

CAMUSET (le chanoine), curé de Lons-le-Saunier.

CAPITAN, receveur des contributions directes, à Orgelet.

CHAMBERET (de), ingénieur particulier des ponts et chaussées, à Lons-le-Saunier.

COLOMB, ancien sous-préfet de l'arrondissement de St.-Claude, à St.-Claude.

COMBETTE, peintre, à Poligny.

COULON (l'abbé), curé d'Arlay.

CUENNE, avocat et maire de la ville de Lons-le-Saunier.

DALLOZ, secrétaire de la société d'agriculture de Dole, à Rainans.

DANET, ancien receveur général, à Cesancey.

DEVAUX, propriétaire, à Vogna.

DEVAUX (Philibert), propriétaire, à Poitte.

DOMET-DE-MONT ✻, propriétaire, à Dole.

DONNEUX, juge de paix, à Poligny.

DUCRET, propriétaire, à Passenans.

DUHAMEL ✻, propriétaire, à Passenans.

DUMONT, docteur en médecine, à Arbois.

DUSILLET ✻, membre de plusieurs sociétés savantes, à Dole.

FOBLANT (Victor), propriétaire, à Lons-le-Saunier.

MM.

Fourquet, professeur de mathématiques, à Dole.

Gacon ✱, ancien sous-préfet de l'arrondissement de St.-Claude, à Orgelet.

Gacon (Henri), avocat, à Lons-le-Saunier.

Germain, docteur en médecine, à Nozeroy.

Germain, receveur-général des finances, à Lons-le-Saunier.

Godefin, ancien géomètre vérificateur, à Lons-le-Saunier.

Goudot (Jules) naturaliste, à Lons-le-Saunier.

Hautecourt (d'), propriétaire, à Valfin.

Hugonet, mécanicien, à Blye.

Joly, imprimeur et homme de lettres, à Dole.

Lavy, professeur de mathématiques, à Lons-le-Saunier.

Le Mire père, maître de forges, à Clairvaux.

Le Mire fils aîné, maître de forges, à Clairvaux.

Lepin (le baron) ✱, lieutenant-général, à Salins.

Machard, docteur en médecine, à Dole.

Maigrot, propriétaire, à Arlay.

Maréchal (le chanoine), à Orgelet.

Marquiset, sous-préfet de l'arrondissement de Dole.

MM.

Marsoudet, avocat, à Salins.
Martin, propriétaire, à Salins.
Mayet, tourneur-mécanicien, à Dole.
Monnier-Jobez ✱, membre du conseil général, à Poligny.
Morel, juge de paix, à Arinthod.
Morel (Gustave), membre du conseil général du département, à Arinthod.
Mouchet, ancien professeur de physique, à Charchilla.
Munkret, propriétaire, à Chaussin.
Oudard, propriétaire, à Courlaoux.
Pallu aîné, bibliothécaire, à Dole.
Papillon, président du tribunal de première instance, à Lons-le-Saunier.
Perret (Paul-Emile), homme de lettres, à St.-Claude.
Perrin, avocat, à Lons-le-Saunier.
Pointurier fils, professeur de dessin au collége d'Arbois.
Poirier, pharmacien, à Lons-le-Saunier.
Prost, mécanicien, à Dole.
Pyot, docteur en médecine, à Clairvaux.
Quilhet père, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Lons-le-Saunier.
Rebour, propriétaire, à Orgelet.

MM.

Répécaud, ancien inspecteur de l'académie de Besançon, à Salins.

Rivière, secrétaire-général de la préfecture du Jura, à Lons-le-Saunier.

Robert, avoué, à Dole.

Robin (l'abbé), vicaire, à Salins.

Thoisy ✻, (le vicomte de), propriétaire, à Gizia.

Vandel, peintre, à Saint-Claude.

Vannoz (de), propriétaire, à Châtillon-sur-l'Ain.

Vaulchier ✻ (le marquis de), ancien préfet du Jura, au Deschaux.

Vuillier-Véry, juge de paix, à Dole.

Willot-de-Beauchemin, à Dole.

Membres correspondans et domiciliés hors du département.

MM.

Amenton, archéologue, membre de l'académie de Dijon, à Meudon (Seine).

Bard ✻ (le chevalier), membre de plusieurs sociétés savantes, à Chorey (Côte-d'Or).

MM.

BARREY, docteur en médecine et membre de plusieurs sociétés savantes, à Besançon.

BAUDOT, juge au tribunal de première instance, à Dijon.

BAVOUX, du Jura, conseiller à la cour des comptes, à Paris.

BÉCHET, conseiller à la cour royale de Besançon.

BERNARD ✻, du Jura, lieutenant-général, aide-de-camp du roi, à Paris.

BOBILLIER, du Jura, censeur de l'école des arts et métiers, à Angers.

BONAFOUX, directeur du jardin des plantes de Turin, et membre de plusieurs sociétés savantes.

BOURGON, professeur d'histoire à l'académie de Besançon.

BOUVEREY, procureur du roi près le tribunal de première instance de Besançon.

BRANGE ✻ (de), ancien sous-préfet, à Paris.

BRAY (de), receveur général des finances, à Toulouse.

BULLOZ, docteur en médecine, à Besançon.

CHABERT, maréchal-de-camp, à Besançon.

CHOUPOT, avocat général près la cour royale de Besançon.

COLIN ✻, du Jura, procureur général près

MM.

la cour royale de Dijon, et membre de la chambre des députés.

Cordier ❋, du Jura, membre de la chambre des députés, à Paris.

Cortambert, docteur en médecine, à Mâcon.

Dalloz ❋, du Jura, avocat à la cour de cassation et aux conseils du roi, à Paris.

Damemme, receveur général des finances, à Melun.

Delort, du Jura (le baron) ❋, lieutenant-général, aide-de-camp du roi, membre de la chambre des députés, à Paris.

De Luc, conservateur du cabinet d'histoire naturelle, à Genève.

Droz ❋, du Doubs, membre de l'académie française, à Paris.

Dez-Maurel, négociant à Lyon.

Deschamps, Emile, homme de lettres, à Paris.

Duvernoy, G., doyen de la faculté des sciences, à Strasbourg.

Férussac ❋ (le baron de), ancien secrétaire-général du ministère du commerce, à Paris.

Févret-de-Saint-Mémin, conservateur du musée de Dijon, et membre correspondant de l'Institut, à Dijon.

Fodéré, professeur à la faculté de médecine de Strasbourg.

MM.

GASPARD, du Jura, docteur en médecine, à Saint-Etienne (Saône-et-Loire).

GAUTHIER, du Jura, homme de lettres, à Paris.

GENISSET, du Jura, professeur de belles-lettres à l'académie de Besançon.

GERBET, Philippe, ancien professeur d'histoire sacrée au séminaire de St.-Sulpice, à Paris.

GERRIER, ancien conseiller de préfecture, membre de plusieurs sociétés savantes, à Strasbourg.

GINDRE DE MANCY, du Jura, employé à l'administration centrale des postes à Paris, membre de l'académie de Besançon.

GRUN, Alphonse, avocat et homme de lettres, à Paris.

HUGO, Victor, homme de lettres, à Paris.

JANOD ✻, du Jura, conseiller à la cour royale de Paris.

JANVIER ✻, du Jura, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

JOUFFROY, du Doubs, professeur de philosophie à l'académie de Paris.

LAMARTINE ✻ (de), membre de l'académie française et de la chambre des députés, à St.-Point (Saône-et-Loire).

LANCRENON, du Doubs, peintre d'histoire, à Besançon.

MM.

LAURENS, du Doubs, secrétaire perpétuel de la société d'agriculture, à Besançon.

LE MARCHAND de la Faverie, à Rouen.

LEMARE, du Jura, professeur de langues, à Paris.

LE TELLIER ❋, ingénieur en chef, à Rouen.

LEZAY-MARNÉZIA ❋ (le comte de), du Jura, préfet de Loir-et-Ch., à Blois, pair de France.

MAILLARD-DE-CHAMBURE, avocat, membre de l'académie de Dijon, à Semur.

MAZUYER, du Jura, professeur à la faculté de médecine, à Strasbourg.

MARJOLIN ❋, de la Haute-Saône, professeur à la faculté de médecine de Paris.

MICHELOT, chef d'institution, à Paris.

MOLARD ❋, du Jura, membre de l'Institut, académie des sciences, à Paris.

MONNIER, du Jura, ingénieur-hydrographe de la marine.

NIEL, sous-préfet, à Bernai.

NODIER (Charles) ❋, du Doubs, homme de lettres, membre de l'académie française, à Paris.

ORDINAIRE aîné ❋, du Doubs, recteur de l'académie de Besançon, à Besançon.

ORDINAIRE jeune ❋, du Doubs, directeur de l'Institut des sourds-muets, à Paris.

MM.

OUDET ❋, du Jura, conseiller à la cour royale de Dijon.

PACOUD ❋, docteur en médecine et professeur à l'école d'accouchement, à Bourg.

PÉCLET, du Doubs, professeur à l'école centrale des manufactures.

POUILLET ❋, du Doubs, professeur de physique à la faculté des sciences de Paris.

PUVIS, secrétaire perpétuel de la société d'agriculture, à Bourg.

QUILHET fils, ingénieur des ponts et chaussées, à Rouen.

REVEILLÉ - PARISE, docteur en médecine, à Paris.

RIBOUD ❋, ancien secrétaire perpétuel de la société d'agriculture de Bourg, à Bourg.

RIGAL, ancien principal du collége de Lons-le-Saunier.

ROUGET-DE-L'ISLE ❋, du Jura, ancien officier du génie, à Choisy-le-Roi.

ROUX-DE-ROCHELLE ❋, du Jura, ancien ministre plénipotentiaire de France aux États-Unis d'Amérique, à Paris.

TISSOT, homme de lettres, à Paris.

TISSOT, professeur de philosophie, à Bourges.

VALLOT, docteur en médecine et secrétaire de l'académie de Dijon.

MM.

VIANCIN, avocat et membre de l'académie de Besançon, à Besançon.

VILLENEUVE (le marquis de) ✻, ancien directeur général des postes, à Paris.

WEISS (Charles) ✻, membre de l'académie de Besançon, et bibliothécaire de la ville.

LONS-LE-SAUNIER, IMPRIMERIE ET LITHOG. DE FRÉD. GAUTHIER.

